



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 décembre 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 10 décembre 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain, M. BOICHE et Mme LAMY avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE, à Mme FAULE et à M. TEXIER.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH.

N° 2025-176 : STRATÉGIES DE LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU DE LA COMMUNE DE BRINON-SUR-BEUVRON ET DU SIAEP BOURGOGNE NIVERNAISE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, « Eau, climat & Biodiversité 2025-2030 », vise à mobiliser les acteurs autour des ambitions communes suivantes :

- Garantir un bon état des eaux,
- Préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable,
- Accompagner la transition agricole pour l'eau
- Reconquérir la biodiversité.

Au cœur de ce programme se situe la notion de sobriété des usages, qui se positionne « comme un levier pour renforcer la résilience des territoires et du bassin face au changement climatique ».

C'est dans ce cadre que s'inscrit la stratégie de la Ville de Clamecy, adoptée par délibération le 14 octobre 2025, mais également celles de ses partenaires au sein de la cellule agro-environnementale d'animation des BAC (Bassins d'Alimentation des Captages). Ces stratégies représentent le fil conducteur de la vision à l'action, ceci afin de fédérer une nouvelle

dynamique de préservation de la ressource en eau pour assurer la permanence de l'approvisionnement du réseau public par une eau conforme aux exigences sanitaires.

La Ville de Clamecy étant porteuse du pilotage de la démarche, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les stratégies des partenaires.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- VALIDE la stratégie de préservation de la ressource en eau présentée dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie « Eau, Climat & Biodiversité » pour la période 2026-2030 pour la Commune de Brinon sur Beuvron et le SIAEP Bourgogne Nivernaise.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire



Brinon-sur-Bevron

*Cellule d'animation agro-environnementale des captages prioritaires
de la Nièvre sur le bassin Seine Normandie*

Stratégie de préservation de la Ressource en eau

Commune de Brinon

Période de validité 2026 - 2030



SOMMAIRE

1	CARTE D’IDENTITE DE LA COMMUNE DE BRINON-SUR-BEUVRON	4
2	ENJEUX DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE	7
2.1	Enjeux qualitatifs	7
2.1.1	Qualité de l’eau brute.....	7
2.1.2	Unité de traitement de l’eau potable (UTEP)	9
2.1.3	Démarches BAC engagées	9
2.1.4	Caractéristiques des BAC.....	12
2.1.5	Avancement des démarches DUP.....	13
2.2	Etat des lieux quantitatifs globaux des captages Foulon et Fontainerie	13
3	OBJECTIFS STRATEGIQUES DE PROTECTION DE LA RESSOURCE.....	18
3.1.1	Volet qualitatif.....	18
3.1.2	Volet quantitatif.....	18
4	OBJECTIFS OPERATIONNELS DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE.....	19
4.1.1	Volet qualitatif.....	19
4.1.2	Volet quantitatif.....	21
5	PROGRAMME D’ACTIONS DE LA STRATEGIE	21
	Conclusion	22

Stratégie rédigée par : Mathias CORTHAY– animateur à la Cellule d’animation agro-environnementale des captages prioritaires du nord de la Nièvre sur le bassin Seine-Normandie , et par sa successeure Amira NABLI, en collaboration avec Nicolas SMILEVITCH – maire de Brinon-sur-Beuvron.

Documents de référence :

- DUP du captage du Pont Ferré
- Rapport RPQS 2020 et 2024
- Données fournies en direct par la commune de Brinon-sur-Beuvron
- Source des données de la qualité de l’eau :
 - o suivi renforcé de la cellule d’animation,
 - o suivi de l’AESN
 - o contrôles sanitaires de l’ARS

PREAMBULE

Le 12^e programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie, « Eau, climat & Biodiversité » qui engage la période 2025-2030, vise à mobiliser les acteurs autour des ambitions communes suivantes :

- garantir un bon état des eaux,
- préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable,
- accompagner la transition agricole pour l'eau
- reconquérir la biodiversité.

Au cœur de ce programme se situe la notion de sobriété des usages, qui se positionne « comme un levier pour renforcer la résilience des territoires et du bassin face au changement climatique ».

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente stratégie qui représente le fil conducteur de la vision à l'action afin de fédérer une nouvelle dynamique de préservation de la ressource en eau pour assurer la permanence de l'approvisionnement du réseau public par une eau conforme aux exigences sanitaires.

A cette fin, la présente stratégie comporte deux volets :

- le volet qualitatif qui renseigne sur l'état de la qualité de la ressource et sur les objectifs stratégiques de reconquête de cette qualité.
- le volet quantitatif qui contient l'état des lieux de la ressource selon les dernières données disponibles ainsi que les objectifs de sobriété visés qui permette de prioriser les interventions en termes de protection et gestion quantitative de la ressource.

1 Carte d'identité de la commune de Brinon-sur-Beuvron

	Nombre d'abonnés	174
	Nombre d'habitants desservis	178
	Nombre de communes desservies	1
	Vente d'eau à 1 hameau, Olcy de la commune de Neuilly.	
	Nb de captages prioritaires sensibles « Grenelle »	1
	Volume annuel autorisé	73 000 m ³
	Volume prélevé en 2019	20 239 m ³
	Volume prélevé en 2024	22 704 m ³
	Turbidimètre télégéré, pompe doseuse qui est assujettie aux démarrages des pompes	
	Désinfection au chlore	
	Longueur de réseau :	6.80 km
	Nombre de réservoirs	1
	Capacité totale	155 m ³
	Indicateurs 2024 :	
	Prix du service pour 120 m³	1.95 €TTC/m ³
	Indice linéaire de consommation ILC	5.57 m ³ /j/km
	Indice linéaire de perte en réseau ILP	2.9 m ³ /j/km
	Rendement net	66 %
	Taux moyen de renouvellement du réseau	0.3%

*Volume vendu / volume mis en distribution
 (Données 2024)

L'alimentation en eau potable de la commune de Brinon-sur-Beuvron est assurée à partir d'un forage situé au fond de la vallée du Beuvron, en rive droite du cours d'eau, à environ 1 km au Nord du bourg. Le puits se trouve sur la parcelle 16 de la section ZE de la commune de Brinon-sur-Beuvron. Les coordonnées Lambert 93 de l'ouvrage sont les suivantes :

Captage de Pont-Ferré : X = 736 862 m Y = 6 687 964 m Z = 201 m NGF

Son code B.S.S. (Banque du Sous-Sol) est le BSS001HWAD.

La production et la distribution d'eau se fait en régie.

Le puits est constitué par des buses cylindriques en béton d'environ 1,50 m de diamètre, recouverte d'une dalle également en béton. Des buses béton de diamètre intérieur 0,80 m pour une hauteur de 0,93 m dépassent du sol et sont protégées par un capot cadenassé. La profondeur du puits est d'environ 3,70 m par rapport au terrain naturel.

Aucune pompe n'équipe l'ouvrage ; c'est une source qui est captée. Les eaux sont dirigées gravitairement vers une bâche de reprise située au niveau de la station de pompage.

Les eaux du puits de captage sont dirigées gravitairement vers la bâche de reprise (70 m³) de la station de pompage via une canalisation DN 250 mm en surverse (active la majeure partie de l'année). En période de basses eaux, quand le niveau de la nappe descend sous la surverse, la vanne inférieure habituellement fermée est ouverte. Le trop-plein de la bâche est dirigé vers le Beuvron.

La station de pompage située à proximité immédiate du puits, est équipée de deux pompes qui fonctionnent en alternance environ 4h/jour en conditions normales (hors fuites) .

Une canalisation en refoulement DN 100 mm renvoie les eaux pompées vers le réservoir semi-enterré situé sur les hauteurs de la commune au Nord. La station est également équipée d'un turbidimètre Microtol Online HF Scientific (4-20mA = 0-50NTU) installé en 2009, il est télégréré (mesure sur eau brute) et d'un local où se trouve la pompe doseuse qui est assujettie aux démarrages des pompes, cependant à partir du moment où la turbidité dépasse la valeur réglementaire, la stérilisation est intensifiée afin de limiter le risque de contamination associé à la turbidité. Fonctionnement des pompes, heures de pompage et turbidité, sont suivis en télégestion. Le turbidimètre a été placé dans un caisson chauffé et hygrorégulé compte tenu de l'humidité ambiante.

Le captage de Pont Ferré est la seule ressource de la commune, qui exporte même une partie de sa ressource à une commune voisine. La forte pluviométrie du printemps 2024 ont causé une crue importante de la rivière Beuvron, qui est sortie de son lit et a submergé le captage. La commune de Brinon-sur-Beuvron a dû déclarer l'eau non potable sur une durée de 5 jours pendant laquelle elle a distribué des bouteilles d'eau. Cet événement montre l'absence d'alternative d'alimentation et révèle la préciosité de la ressource.

Localisation du captage et du réservoir de Brinon-sur-Beuvron

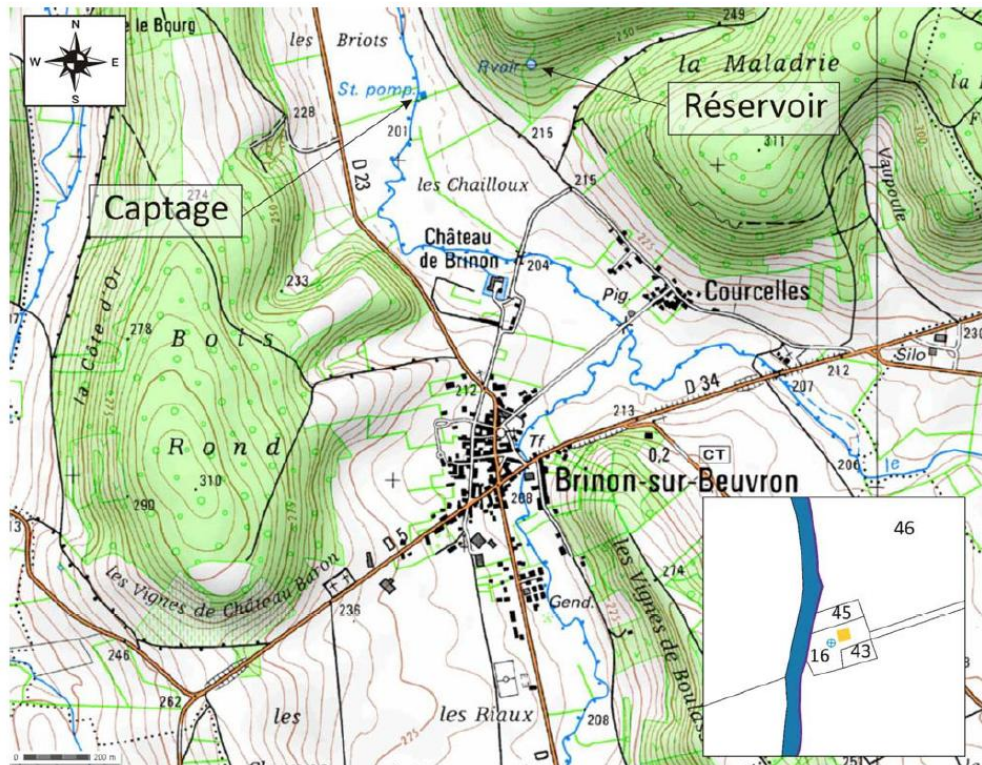
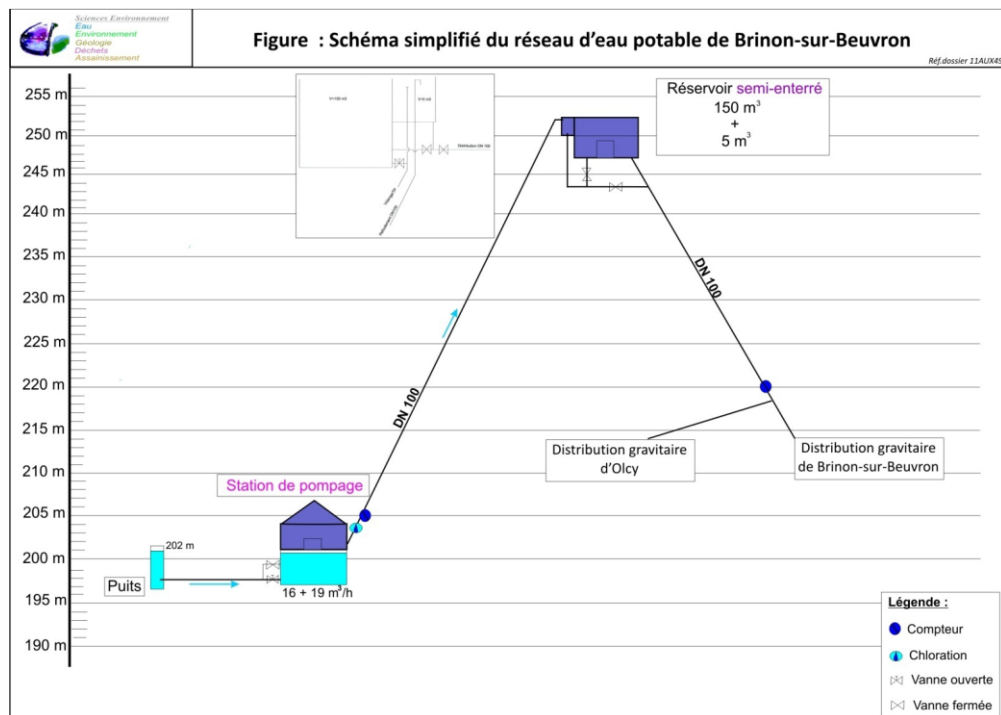


Schéma de fonctionnement du réseau de Brinon



2 Enjeux de préservation de la ressource

2.1 Enjeux qualitatifs

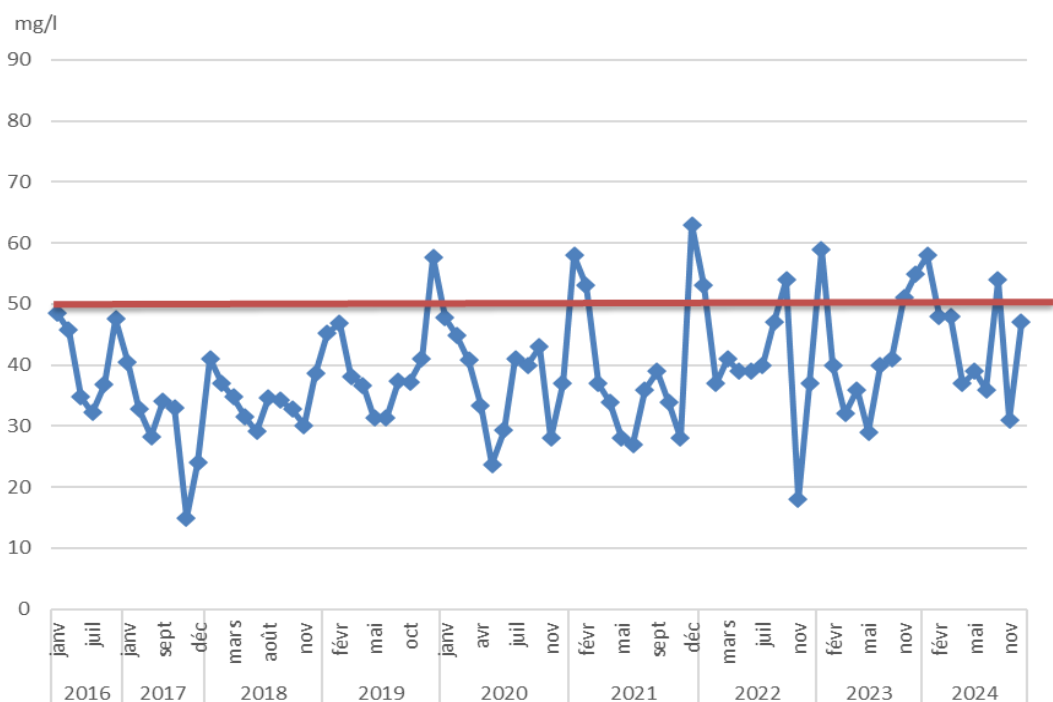
Le captage du Pont-Ferré (BSS001HWAD) est un captage prioritaire, sensible en ZAR. C’est un forage d’une profondeur d’environ 3,70 m, où l’eau est captée gravitairement. Les enjeux de la qualité de l’eau sont décrits séparément dans les paragraphes suivants.

2.1.1 Qualité de l’eau brute

Les concentrations en nitrates au captage très instables. On observe une oscillation importante des teneurs. Entre 2020 et 2024, la norme de potabilité est franchie une à deux fois par an, alors qu’elle n’est pas franchie sur la période 2016 – 2019. La moyenne s’élève à 38 mg/l pour cette période et à 41 mg/l entre 2020 et 2024.

Ces pics sont ponctuels et redescendent rapidement en dessous de la norme de potabilité, ce qui n’a causé pour l’instant aucune restriction d’usage. Mais ces variations observées caractérisent une forte instabilité et justifie la poursuite du suivi renforcé de la qualité de l’eau et des reliquats azotés en entrée d’hiver (REH). Pour ce captage, la teneur en nitrate représente un paramètre déclassant pour la qualité de l’eau.

Evolution des taux de nitrates entre 2016 et 2024 sur le captage du Pont Ferré



Concernant le suivi des résidus de produits phytosanitaires, les graphiques ci-dessous comparent deux périodes d’analyse : 2018 à 2020 et 2022 à 2024. Les barres correspondent au cumul du nombre de détections sur la période correspondante. Les résultats sont présentés par ordre décroissant. Les molécules placées en haut du graphique ont été détectées le plus grand nombre de fois. Elles sont classées par type : H : Herbicides, H int : Herbicides Interdits, F : Fongicides, AL : Anti-Limaces. Les dépassements à la norme de 0.1 µg/L sont marqués en rouge, mais ne tiennent pas

compte de la pertinence de la molécule. Les dépassements strictement réglementaires sont précisés dans le paragraphe ci-dessous.

Sur le captage de Pont Ferré, 28 analyses ont été effectuées pour 2022-2024. 29 molécules différentes ont été décelées. Les **paramètres déclassants** pour la qualité de l'eau sont les molécules regroupées dans le tableau ci-dessous, pour lesquels on observe 9 dépassements réglementaires :

Molécules	Dépassements
Métazachlore	1
Bentazone	4
Flufénacet	1
Flufenacet ESA	3

Par ailleurs, 8 molécules présentent des concentrations élevées en proportion importante : le Métazachlore et ses métabolites, les métabolites du Flufénacet, le Bentazone, le Métolachlore ESA et le Chlorothalonil R471811, majoritairement utilisés sur le colza, les céréales d'hiver et le maïs.

La comparaison des deux périodes montre une certaine régularité dans les molécules détectées et leurs concentrations. On peut tout de même observer une baisse du nombre total de détections sur la période 2022 – 2024.

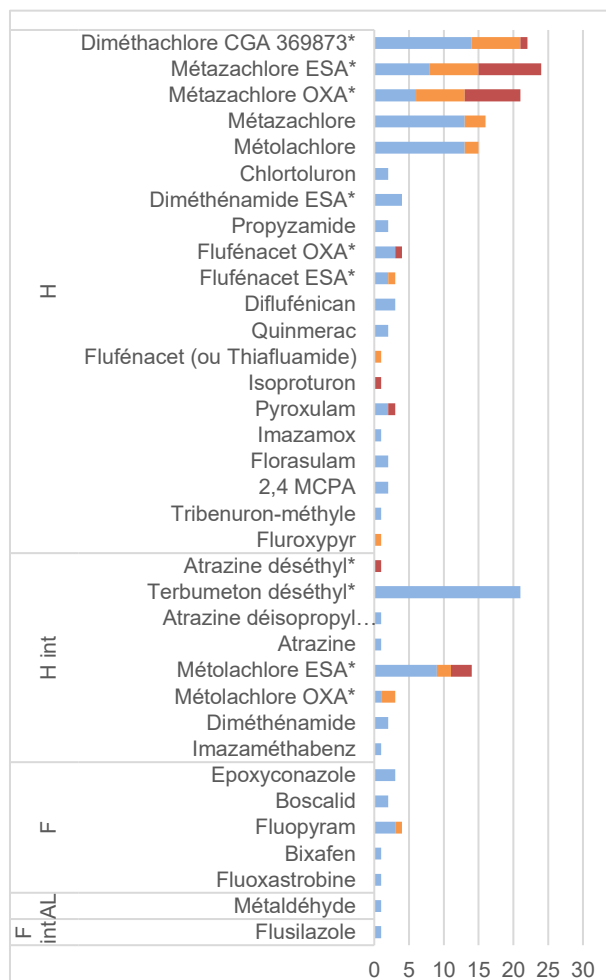
Les **paramètres déclassants** pour la qualité de l'eau du captage de Pont Ferré sont dus aux teneurs en nitrates et en produits phytosanitaires.

Le captage du Pont Ferré s'alimente dans la masse d'eau souterraine FRGG061, constituée des calcaires et marnes du Dogger–Jurassique supérieur du Nivernais nord. Cet aquifère se distingue par une forte perméabilité et une circulation rapide de l'eau, liées à son caractère karstique et à la présence de nombreuses fissurations.

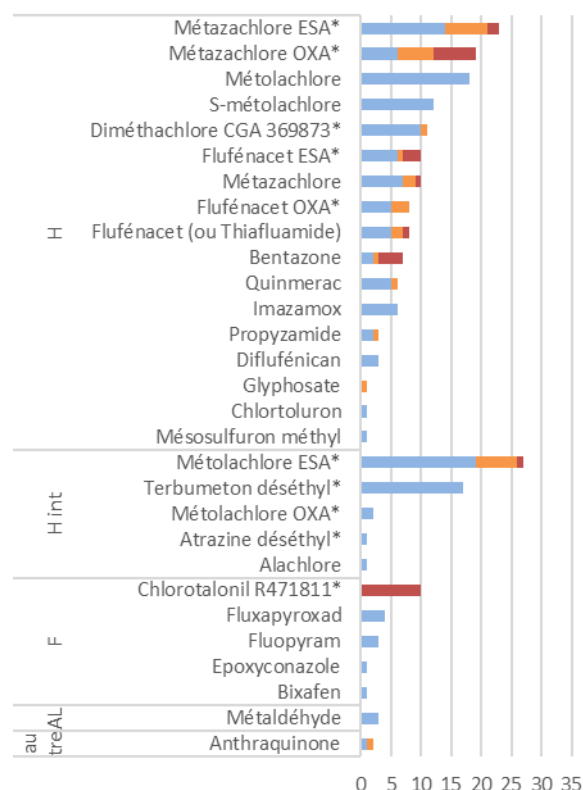
Bien que son état quantitatif soit considéré comme bon, cette ressource présente un état chimique jugé médiocre. Sa connexion directe avec les cours d'eau, associée à la perméabilité élevée des calcaires, facilite en effet l'infiltration des intrants agricoles (engrais et produits phytosanitaires) régulièrement détectés dans les eaux souterraines.

Résultats des analyses phytosanitaires sur le captage de Brinon-sur-Beuvron

27 analyses : janvier 2018 à décembre 2020



27 analyses : janvier 2022 à octobre 2024



2.1.2 Unité de traitement de l'eau potable (UTEP)

Le seul traitement effectué sur l'eau est la chloration. Il se fait à l'aide d'une pompe doseuse électromagnétique (IWAKI ; EW-F11VC-20EPY2) située à côté d'une cuve de 10 L stockant de l'eau de javel chlorée (12,9%). L'installation a été effectuée en 2009. Le traitement se fait directement dans la canalisation de refoulement. Les réglages sont les suivants :

- Chlore 12,5%,
- Débit de pompe : 1,5l/h et course de piston = 100% soit 4mA = 0NTU = 0,125l/h et 20mA = 50NTU = 0,25l/h; 4 - 20 15-30 coups minute sur 180 coups max)

Avant 2010, la désinfection était assurée avec de l'eau de javel à 18% avec les réglages suivants (R: 22 / 42 Course à 70%). Désormais plus fabriqué c'est la concentration 12,9 % qui est utilisée ; elle est acceptée par la pompe mais nécessite un nettoyage mensuel de la cane d'injection.

2.1.3 Démarches BAC engagées

Le périmètre du bassin d'alimentation de captages (BAC) du captage du Pont Ferré, a été établi en 2013 et le programme d'action défini dans l'arrêté du 26 juin 2017.

Un dispositif de suivi des reliquats azotés en entrée d’hiver (REH) a été mis en place sur le BAC de Brinon-sur-Beuvron avec un réseau de parcelles suivies depuis 2015.

Le dispositif des PSE a été déployé en 2022 pour inciter les agriculteurs à réduire l’usage des herbicides et engager un changement des systèmes de cultures, à travers une rémunération de leur prestation sur la base du service rendu à la préservation de la qualité de l’eau. Le bilan récent du dispositif montre toutefois qu’il a majoritairement bénéficié à des polyculteurs-éleveurs, alors que cette catégorie n’était pas la cible initialement privilégiée. Presque tous les agriculteurs engagés dans le dispositif sont en effet des polyculteurs-éleveurs (à l’exception d’un seul céréalier). Cette situation s’explique par l’indicateur QSA, jugé trop exigeant pour les céréaliers, qui ne peuvent pas compenser leur score grâce au second indicateur lié à la SAU non traitée. À l’inverse, les polyculteurs-éleveurs peuvent valoriser leurs prairies permanentes situées hors BAC comme surfaces non traitées contribuant à la protection de la ressource, ce qui n’est pas le cas d’un céréalier.

Afin de compléter les actions engagées via le PSE et d’élargir les possibilités de transition pour les exploitations du BAC, un projet de développement de filière bas niveau d’intrant (BNI) de luzerne sur le territoire est en cours. Une étude a été mandatée afin de déterminer la méthode d’accompagnement appropriée pour cette filière.

Le tableau ci-dessous résume les principales actions inscrites au CTEC 2022-2024.

Tableau de synthèse des actions phares du CTEC 2022-2024

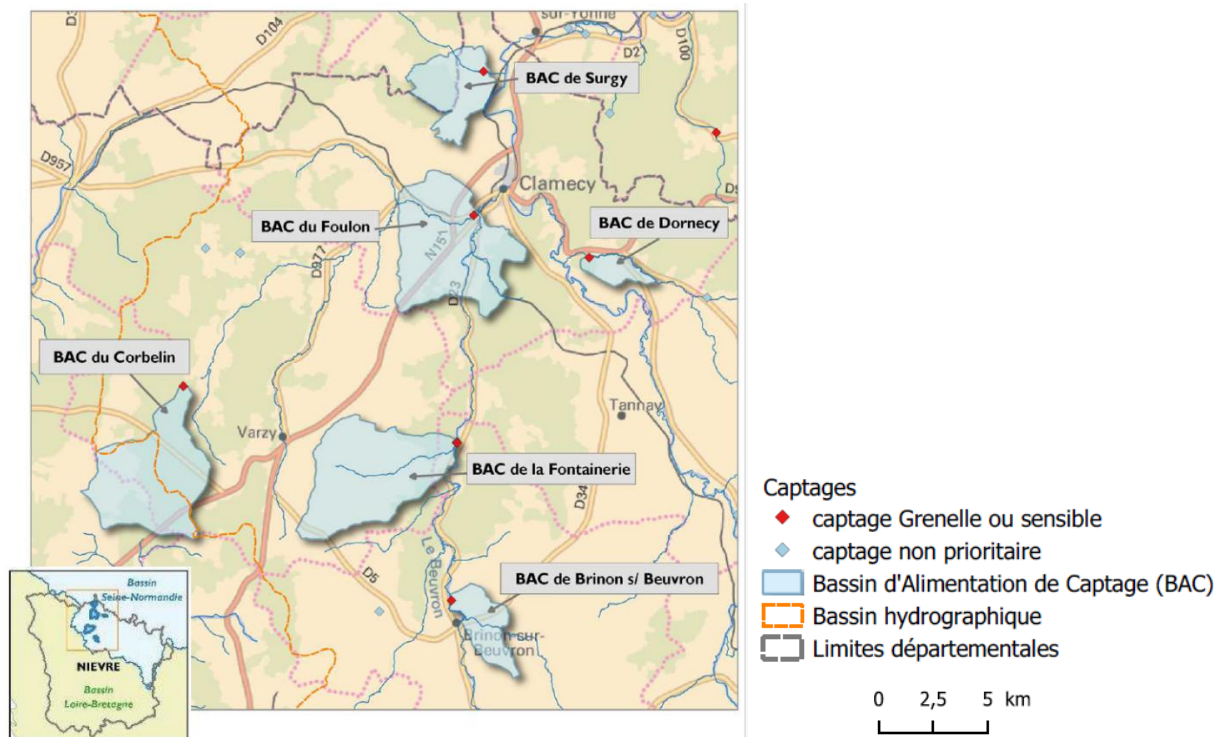
Action	Réalisé	Période
Suivi des indicateurs		
Suivi renforcé de la qualité de l’eau	- 72 prélèvements sur trois captages - Qualité de l’eau stationnaire avec 23 dépassements nitrates et 17 dépassements phytos sur l’ensemble des captages	2022-2024
Suivi du réseau de reliquats azotés et dispositif azote	- 105 parcelles prélevées en reliquats entrée hiver - REH médian 63 kg N/ha, en dessus de la valeur seuil 50 - 40% des agriculteurs engagés dans le dispositif azote ont bénéficié d’un diagnostic azote	2022-2024
Suivi des assolements sur les 6 BAC	- 8% de la SAU arable en colza - 23% de la SAU traitée au chlore	2022-2024

Dispositif PSE		
Incitation à la réduction de l'usage des herbicides sur 3 BAC	- 3 ateliers d'intelligence collective avec les agriculteurs pour approfondir la réflexion sur l'évolution des systèmes de culture - 20 exploitations engagées sur 3 BAC - 1213 ha SAU sur les BAC - 12 contrôles réalisés - 470'024 € versés	2022-2024
Soutien à l'agriculture biologique (AB)		
Assurer le maintien de l'AB sur les BAC dans une période peu favorable	- 3 exploitations AB contractualisées en PSE - 1 journée technique - 19% de SAU en AB	2022-2024
Filière BNI		
Développer une filière de luzerne sur le territoire des BAC pour promouvoir sa culture sur les BAC et faire évoluer les systèmes de culture	- étude de diagnostic approfondie sur la culture de luzerne sur le territoire des BAC - 22% de la SAU arable des BAC en BNI	2022-2024

Les actions liées au développement de l'agroforesterie et d'une stratégie foncière n'ont pas pu être réalisées en raison du manque de temps d'animation qui ne comporte pour l'instant qu'un ETP. La gestion du dispositif des PSE en occupe une part importante (40-50%). A ce titre, il est apparu plus stratégique de miser sur 3 actions phares et tisser des liens entre elles, de manière à garantir l'efficacité de la mise en œuvre tout en assurant une meilleure pertinence du temps d'animation investi. Tant l'agroforesterie que la stratégie foncière demandent un investissement en temps important pour que leur action ait une portée suffisante à initier un changement. Il est apparu plus stratégique de se concentrer sur les 3 actions phares : dispositif azote, PSE et développement de filière

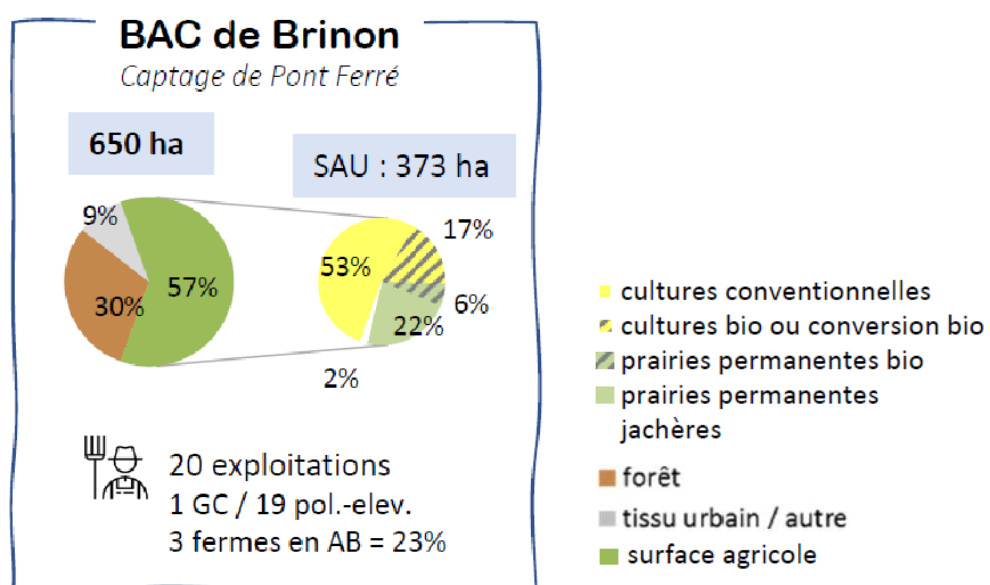
2.1.4 Caractéristiques des BAC

Les illustrations ci-dessous situent géographiquement le BAC de Brinon-sur-Beuvron parmi les autres BAC portés par la cellule d'animation et caractérisent ses surfaces.



Carte du territoire des BAC de la cellule d'animation

Et ci-dessous, la carte d'identité du BAC de Brinon-sur-Beuvron :

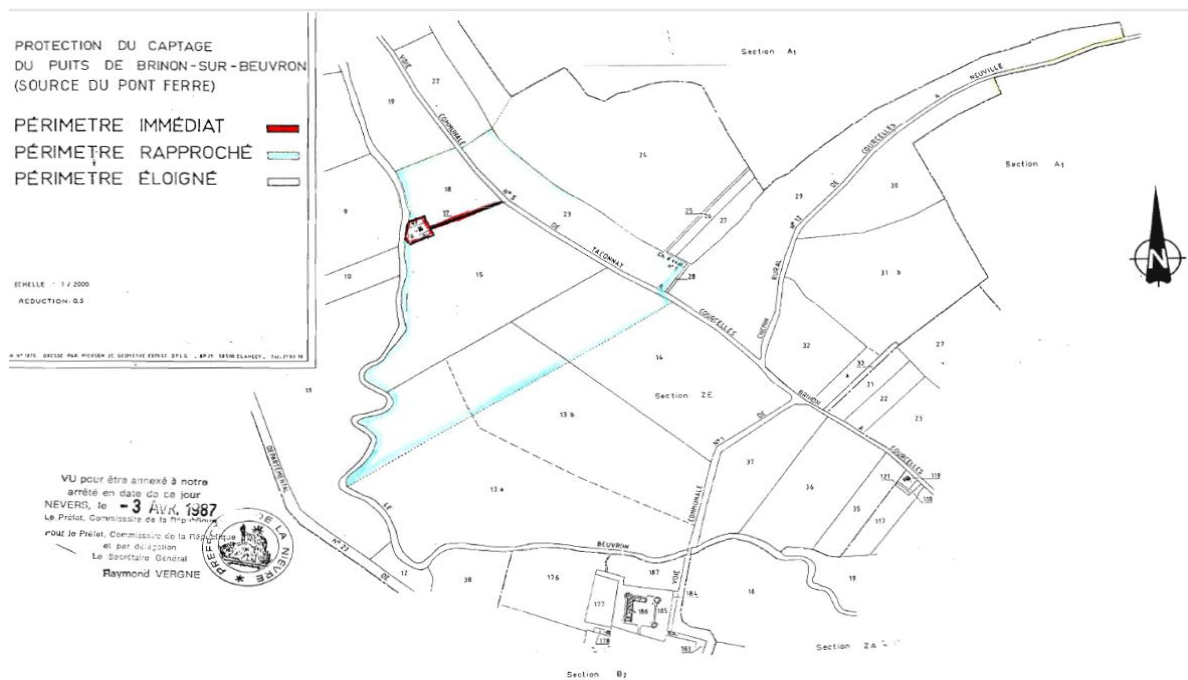


2.1.5 Avancement des démarches DUP

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été signée le 3 avril 1987. Elle autorise la commune de Brinon-sur-Beuvron à des prélèvements maximum de 15 m³/h et 200 m³/j. Le service public d'eau potable a prélevé 22 704 m³ pour l'exercice 2024 et 20 239 m³ pour l'exercice 2019. Et elle définit les périmètres de protection et règle les modalités d'application.

L'étude BAC a été réalisée en 2013 et le diagnostic territorial des pressions agricoles et non agricoles (DTPA) entre 2014 et 2015. Ce BAC bénéficie d'une animation agro-environnementale.

Carte décrivant les périmètres autour du captage du Pont Ferré (extrait de la DUP)



2.2 Etat des lieux quantitatifs globaux du captage de Pont Ferré

Le captage du Pont Ferré est prélevé sur la masse d'eau souterraine FRGG061 (calcaires et marne du Dogger-Jurassique supérieur du Nivernais nord).

C'est une nappe karstique libre d'une surface de 1700 km² d'une profondeur pouvant atteindre 200 mètres. Le volume en eau est considérable et la nappe se caractérise par une forte perméabilité et une circulation rapide due au caractère karstique (fissurations). L'état quantitatif est considéré comme bon avec un objectif de maintien du bon état.

L'AAC n'est par ailleurs concernée ni par un SEQF (Secteur à Équilibre Quantitatif Fragile), ni par une ZRE (Zone de Répartition des Eaux), ce qui confirme l'absence de tension particulière sur la ressource en eau du point de vue quantitatif.

La DUP autorise un prélèvement 200 m³/j, soit un volume annuel de 73 000 m³. Jusqu'à aujourd'hui, le captage du Pont Ferré n'a présenté aucun problème de recharge dû aux sécheresses. La disponibilité de la ressource reste suffisante pour couvrir les besoins actuels. A ce jour, aucune étude du volume prélevable n'a été réalisée et aucun outil de modélisation n'est utilisé.

- Le service d'eau potable compte deux types d'abonnés :
- abonnés domestiques
 - autres services d'eau potable (volumes exportés)

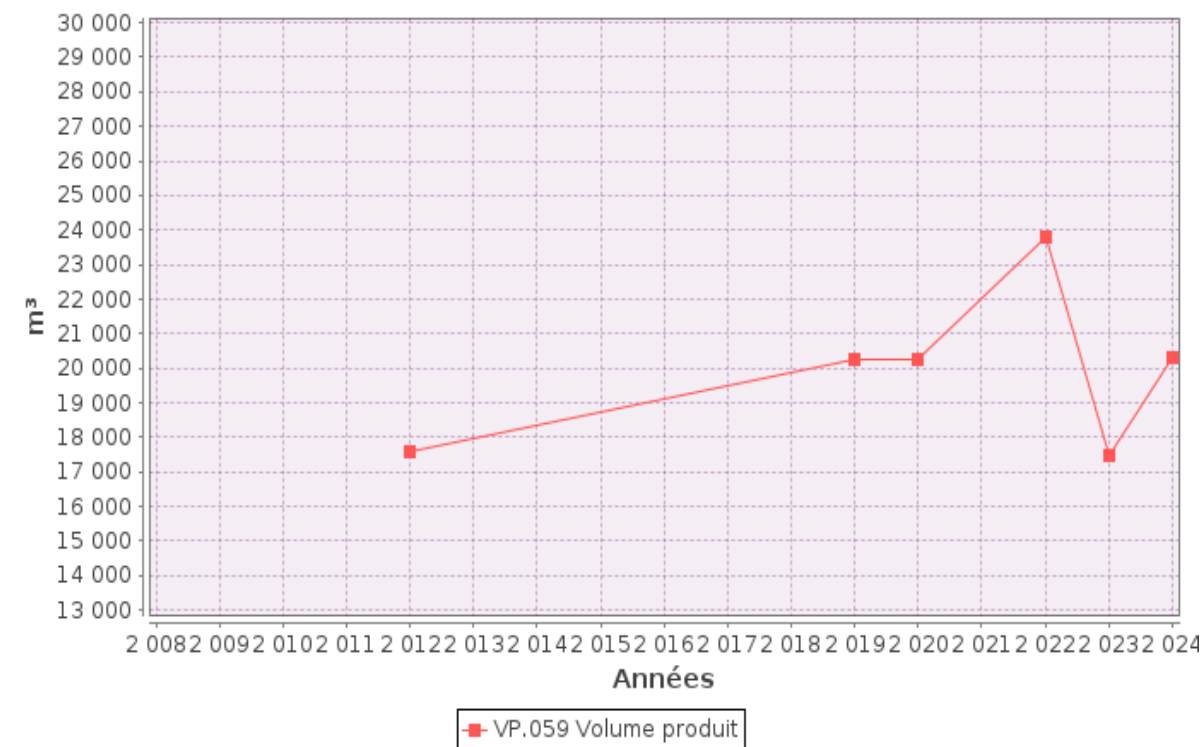
L'analyse de l'évolution des volumes prélevés entre 2019 et 2024 montre une stabilité autour de 20 000 m³ par an, avec une légère hausse en 2022 et un retour à la normale en 2024. La baisse importante observée en 2023 (17 467 m³) résulte vraisemblablement d'un incident statistique lié à un décalage dans la prise en compte des dates de mesure, comme l'a expliqué le maire. En effet, une partie des volumes de 2023 aurait été enregistrée sur 2022, ce qui fausse la répartition réelle entre ces deux années. En considérant la moyenne des volumes de 2022 et 2023 (environ 20 600 m³), on retrouve une valeur cohérente avec la tendance des années précédentes, confirmant ainsi la stabilité globale des prélèvements sur la période.

Evolution des volumes prélevés sur le captage du Pont Ferré

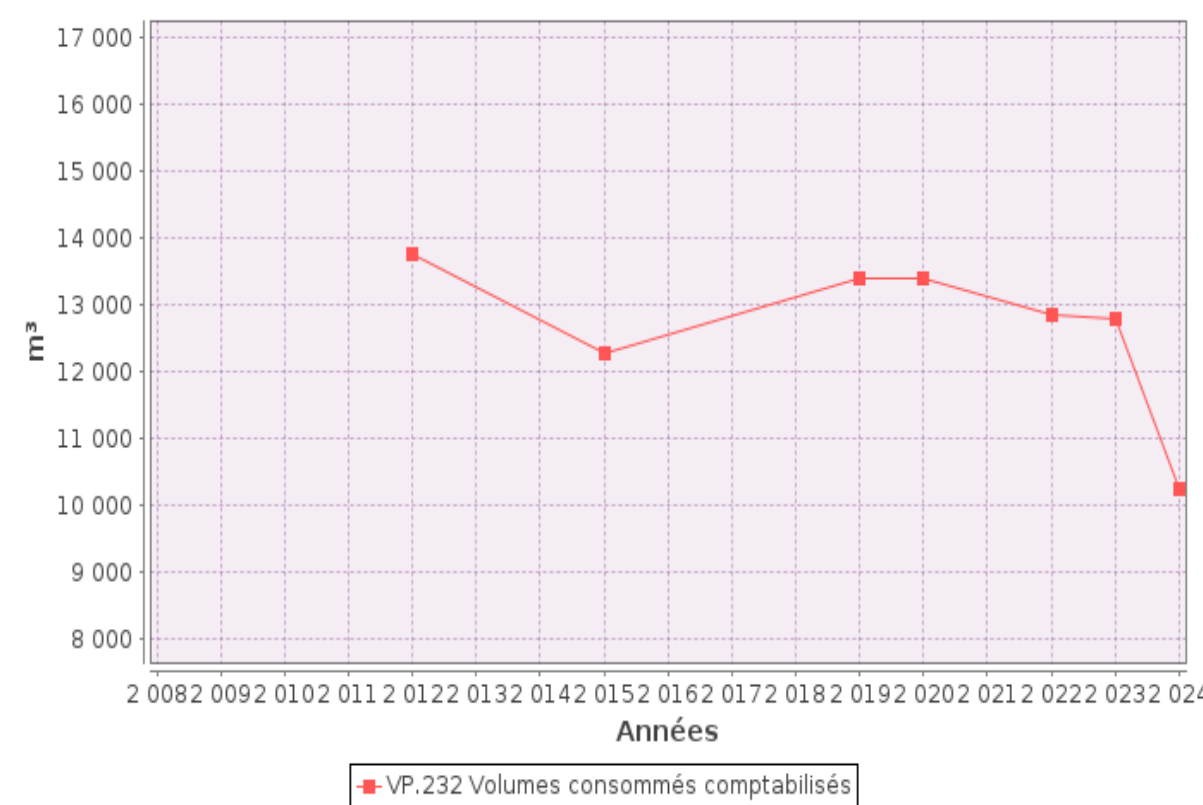
Volume m³	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2019-2024
Prélevé	20 239	20 239	non disponible	23 806	17 467	22 704	+12 %
Produit	20 239	20 239	-	23 806	17 467	20 314	+0,4 %
Vendu en gros	879	879	-	1 000	1 163	739	-16 %
Consommé autorisé	15 975	15 975	-	15 434	15 183	12 642	-21%
Comptabilisé	13 395	13 395	-	-	12 793	10 252	-23,5 %
Fuite /pertes	-	3 385	-	-	1 121	6 933	+105 %

L'évolution des volumes produits et consommés est renseignée dans les graphiques ci-dessous pour la période 2012-2024.

Graphique de l'évolution des volumes produits

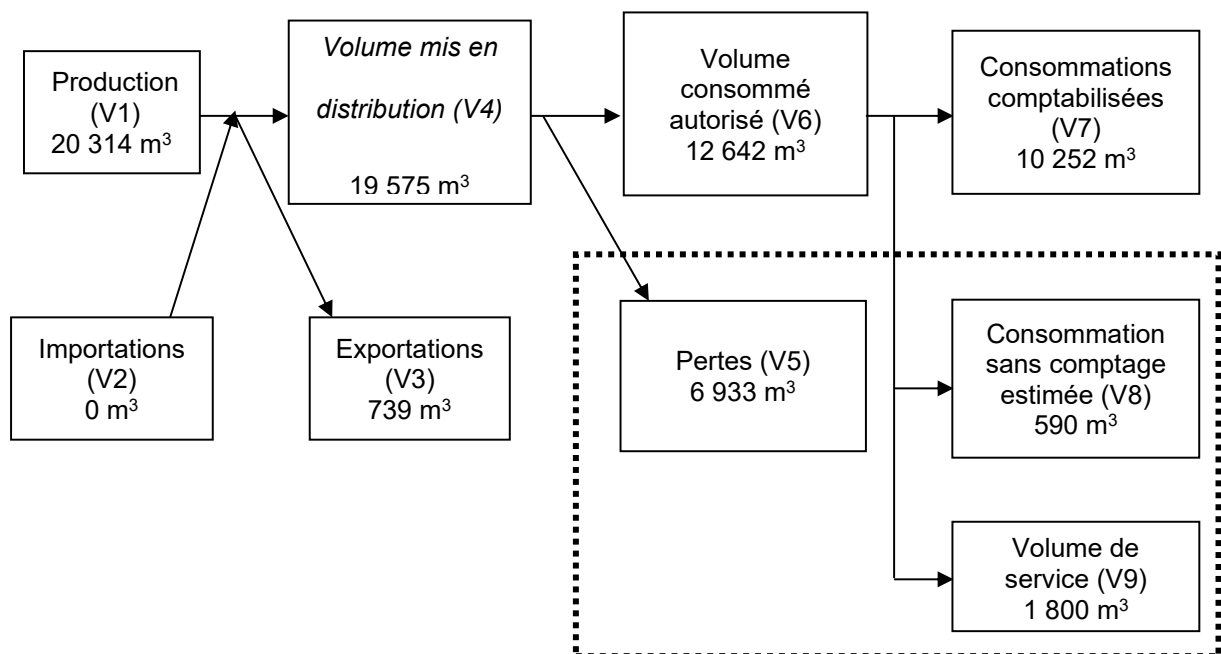


Graphique de l'évolution des volumes consommés comptabilisés



Entre 2012 et 2022, les volumes produits ont augmenté de 30 %, passant d'environ 18 000 à près de 24 000 m³, avant de diminuer en 2023 (17 467 m³) puis de se stabiliser en 2024 à 20 314 m³, soit un niveau comparable à 2019–2020. Les volumes consommés suivent globalement la même évolution, sauf en 2022, où la production élevée ne s'est pas traduite par une hausse de la consommation. Ce décalage peut s'expliquer par des pertes ponctuelles sur le réseau ou un décalage comptable entre production et facturation.

La performance du réseau de distribution est représentée schématiquement ci-dessous pour l'année 2024.



L'évolution de la performance du réseau sur la période 2019-2024 est illustrée à l'aide de 3 indicateurs dont les valeurs disponibles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Ces indicateurs sont :

1. le rendement net exprimé en %
2. l'indice linéaire de pertes (ILP) exprimé en m³/jour/km
3. l'indice linéaire de la consommation (ILC) exprimé en m³/jour/km
4. taux de renouvellement exprimé en %

La moyenne du rendement net du réseau sur la période 2019-2024 est de 81,5 %. Cette valeur est **supérieure** à l'objectif de rendement net minimum fixé par le SDAGE 2022-2027, établi à 80 %.

Tableau de l'évolution de la performance du réseau de distribution

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement %	83	83	-	-	94	66
ILP m³/jour/km	1.40	1.40	-	-	0.50	2.9
ILC m³/jour/km	7.02	7.02	-	-	6.81	5.57
Taux renouvellement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.3

En 2023, sur les 17 467 m³ produits, environ 7% sont exportés et vendus à la commune de Neuilly. Les pertes, quant à elles, sont également autour de 7% et le rendement net du réseau s'élève à 94%, traduisant une excellente performance hydraulique. Les indicateurs de performance confirment ce bon état : l'indice linéaire de consommation (ILC) s'établit à 6,81 et l'indice linéaire de perte (ILP) à 0,50, valeurs conformes aux objectifs du SDAGE et témoignant d'une bonne maîtrise du réseau.

En revanche, l'année 2024 présente une nette dégradation de ces résultats, avec un rendement en forte baisse à 66 %. Cette chute s'explique principalement par la survenue de fuites importantes au cours de l'année : les pertes sont passées de 1 121 m³ en 2023 à 6 933 m³ en 2024. Cette situation exceptionnelle a nécessité la mise en œuvre de travaux conséquents sur le réseau afin d'enrayer les fuites et d'améliorer durablement son efficacité. Le retour à un rendement plus élevé est d'ailleurs attendu pour 2025, une fois ces interventions pleinement effectives.

La moyenne des indicateurs ILP et ILC sur la période 2019–2023 s'établit respectivement à 1,10 et 6,95. L'ILP reste donc bien en dessous de l'objectif fixé par le SDAGE 2022–2027 (valeur inférieure à 1,5), traduisant une performance satisfaisante sur la durée. D'après le référentiel de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le réseau de Brinon-sur-Beuvron appartient à la catégorie « Rural », caractérisée par un ILC compris entre 0 et 10. Combiné à son ILP, le niveau de performance global du réseau est jugé bon pour cette période.

L'année 2024 fait cependant figure d'exception. Sous l'effet des nombreuses fuites enregistrées, l'ILP augmente fortement pour atteindre 2,9, tandis que l'ILC s'établit à 5,57. Si l'ILC demeure dans la fourchette de la catégorie « Rural », l'ILP dépasse la valeur cible de 1,5 fixée par le SDAGE, ce qui conduit à une qualification de performance "médiocre" pour cette année. Cette dégradation ponctuelle souligne la nécessité de poursuivre et d'intensifier les actions de maintenance et de renouvellement du réseau. D'ailleurs, le taux de renouvellement du réseau en 2024 atteint 0,3 %, ce qui témoigne d'un effort déjà engagé pour résorber les fuites et améliorer la fiabilité du système de distribution à moyen terme.

Référentiel d'évaluation de la performance des réseaux de distribution d'eau potable

Type	Rural ILC 0-10	Intermédiaire ILC 10-20	Urbain ILC >20
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D
Bon	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1.5 ≤ ILP < 2.5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Il n'y a aucun gros consommateur d'eau sur la commune de Brinon-sur-Beuvron.

3 Objectifs stratégiques de protection de la ressource

3.1.1 Volet qualitatif

Les élus ont décidé de poursuivre l'animation agro-environnementale dans un objectif d'amélioration de la qualité des eaux brutes sur une échéance de long terme fixée à 18 ans et correspondant à 3 programmes de l'AESN. L'objectif de qualité « long terme » visé sera déterminé au cours de la présente stratégie et servira de référence pour les suivantes.

La période de validité de la présente stratégie s'étend de 2026 à 2030. Sa durée est donc de 5 ans. Elle prendra fin en même temps que le XII^{ème} programme de l'AESN et fera l'objet d'un bilan qui servira de base à l'élaboration de la stratégie suivante dont la durée sera équivalente au prochain programme de l'AESN.

L'objectif de qualité des eaux brutes de la présente stratégie a été défini par les élus dans l'intention de maintenir la qualité actuelle et de palier à sa dégradation. C'est donc une période de consolidation qui a été décidée et un point de vigilance est accordé sur le suivi des captages, de manière à s'assurer que la qualité reste stable.

Le suivi renforcé des analyses au captage est assuré par l'AESN. Les objectifs de qualité de l'eau au captage sont fixés comme suit sur la période de la stratégie :

- pour les nitrates : revenir à la situation 2016-2019 durant laquelle aucun dépassement de la norme réglementaire de 50 mg/litre n'est observé avec une moyenne de 38 mg/l.
- la concentration en matière active de produits phytosanitaires et leurs métabolites :
 - maximum 10 dépassements/an supérieurs à 0.1µg/l indépendamment de la pertinence :
 - aucun dépassement réglementaire à la norme de 0.1µg/l (molécules pertinentes)

3.1.2 Volet quantitatif

La période 2019-2023 est marquée par une diminution des prélèvements de 13.7%. Cette évolution s'inscrit dans la logique des objectifs du SDAGE 2022-2027, qui prévoit une réduction globale de 14% des prélèvements sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie.

Ainsi, l'utilisation de la ressource se rapprochait des objectifs fixés par le SDAGE. Cependant, en 2024, les prélèvements ont de nouveau augmenté, passant de 17 467 m³ en 2023 à 22 704 m³. Cette hausse souligne la nécessité de renforcer la gestion et l'optimisation des ressources en eau pour retrouver la trajectoire observée entre 2019 et 2023.

Comparé à 2019, le niveau de prélèvements de 2024 reste supérieur de +12 %, rappelant que des efforts soutenus sont encore nécessaires pour atteindre les objectifs du SDAGE.

Concernant l'amélioration de la performance du réseau, les objectifs 2030 sont formalisés à l'aide du rendement net, de l'ILP et de l'ILC et résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau récapitulatif des indicateurs et des objectifs de réduction de prélèvement d'ici 2030

Indicateur	2024	2030	Evolution	
			%	% / an
Rendement %	66	94	+ 42.4	+ 7.35
Fuite / pertes m³	6 933	1 121	- 83.9	- 31.6
ILP m³/j/km	2.9	0.50	- 82.8	- 32.4
ILC m³/j/km	5.57	5.57	0	0

La présente stratégie prévoit, d'ici 2030, de ramener les volumes prélevés aux niveaux enregistrés en 2023, tout en réduisant de manière significative les pertes et fuites sur le réseau, avec un objectif précis fixé à 1 121 m³. Cette diminution des pertes contribuera à améliorer le rendement global du réseau, qui devrait atteindre 94 % d'ici 2030, correspondant ainsi au niveau de performance observé en 2023, tout en maintenant l'ILC au niveau constaté en 2024.

L'ensemble de ces mesures permettra de restaurer et de consolider la bonne maîtrise du réseau, en assurant à la fois la performance, la fiabilité et la durabilité du service pour les usagers.

4 Objectifs opérationnels de préservation de la ressource

4.1.1 Volet qualitatif

4.1.1.1 Les 3 grandes stratégies

Les trois stratégies présentées s'appuient sur plus de dix ans d'enseignements issus de l'animation agro-environnementale menée sur le territoire. Elles intègrent également le bilan du premier Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC), mis en œuvre sur la période 2022-2024. Enfin, elles résultent d'une réflexion menée par les élus maîtres d'ouvrage, visant à pérenniser la démarche de préservation de la ressource en eau tout en l'adaptant

à un contexte territorial et global en constante évolution, pour tendre vers l'objectif final : restaurer la qualité de l'eau dans son état initial.

Tout d'abord, la première grande stratégie cible le développement des filières à Bas Niveau d'Intrant (BNI) comme le levier majeur pour assurer une évolution des systèmes de production. La luzerne a été choisie par les agriculteurs eux-mêmes comme culture aux atouts multifonctionnels permettant à la fois l'évolution des systèmes de cultures, mais aussi l'autonomisation fourragère à l'échelle de l'exploitation et du territoire. Une étude a été réalisée pour effectuer un premier diagnostic sur le territoire, qui permette d'initier la démarche d'accompagnement de la filière en l'ancrant dans la réalité du terrain.

Ensuite, la deuxième grande stratégie assure la continuité de l'action avec le précédent CTEC à travers la poursuite du dispositif azote d'une part – avec le déploiement d'un réseau de reliquats azotés en entrée et sortie d'hiver (REH et RSH) – et le dispositif des paiements pour services environnementaux (PSE) d'autre part, pour le soutien et le développement des pratiques économes en produits phytosanitaires, visant particulièrement les herbicides. Ces dispositifs répondent aux objectifs de réduction des pressions liées à l'usage des engrais azotés et des produits phytosanitaires tout en cherchant à activer les leviers agronomiques pour limiter leur utilisation.

Concernant le dispositif azote, des entretiens annuels seront réalisés avec les agriculteurs pour analyser les pratiques de l'année écoulée et expliquer les résultats observés par les mesures de reliquats REH. Il est également prévu de mener une réflexion sur la rentabilité réelle d'un apport d'azote en le mettant en perspective du rendement effectivement obtenu (analyse de la marge brute).

Pour les PSE, la réalisation d'un bilan des premiers engagements est prévue en 2026. Ce bilan permettra de proposer une nouvelle mouture du dispositif qui s'adapte à l'évolution des enjeux : le soutien à l'agriculture biologique et la problématique azote pour laquelle aucune amélioration n'est perceptible. Par ailleurs, la charge de travail d'animation est importante (40-50% ETP) dont environ 30% sont dédiés à l'accompagnement et 70% au suivi administratif.

Enfin, la troisième grande stratégie introduit une nouveauté au sein du nouveau programme d'actions : l'action politique. En effet, il a été reconnu comme essentiel au sein de la cellule d'animation, de construire un discours commun aux élus maître d'ouvrage : d'une part, de manière à améliorer la représentativité du territoire auprès des instances décisionnaires pour défendre à l'unisson les spécificités liées à la protection de la ressource en eau d'un territoire rural ; d'autre part avec l'objectif d'élaborer une politique de l'eau à l'échelle du territoire, englobant la problématique environnementale au sens large pour intégrer la notion de résilience territoriale face au dérèglement climatique tout en tenant compte des contraintes liées aux activités humaines. Cet engagement politique face aux enjeux de l'eau est aussi destiné à faciliter des collaborations ciblées avec d'autres projets de territoire.

Le tableau ci-après résume ces trois grandes stratégies accompagnées de leurs principaux objectifs de résultats.

Tableau des 3 grandes stratégies définies

Grande stratégie 1	Grande stratégie 2	Grande stratégie 3
Accompagner la création d'une filière de luzerne sur le territoire pour développer les surfaces BNI sur les BAC et améliorer la résilience face au dérèglement climatique	Réduire les pressions azote et phyto à travers les dispositifs azote et PSE	Agir au niveau politique : Améliorer la représentation du territoire auprès des instances décisionnaires Elaborer une politique de préservation de l'eau, de la biodiversité et des écosystèmes naturels et humains à l'échelle du territoire
Augmenter de 25% à 30% la part de culture BNI dans la SAU terre arable des BAC	Atteindre un REH médian < 50 kgN/ha et un QSA PSE < 350g/ha Faire évoluer le dispositif des PSE en y intégrant les enjeux nitrates et BNI	Participer à 1 projet de territoire (PAT, Scot,...) Amener l'enjeu de protection de la ressource au niveau de la communauté de communes Haut Nivernnais-Val d'Yonne par la création d'une « commission eau » Briguer 1 siège au comité de bassin de l'AESN ou autre instance jugée stratégique

4.1.2 Volet quantitatif

Il est prévu de poursuivre l'entretien du réseau selon les mêmes modalités qu'en 2023, lesquelles ont permis d'obtenir une performance de réseau jugée « bonne » au regard des indicateurs présentés précédemment.

Par ailleurs, des améliorations du réseau d'eau potable ont été définies et ont débuté en 2025. Elles comprennent :

- le remplacement de la pompe de reprise n° 1,
- la réhabilitation hydraulique de la station de pompage d'eau potable de la commune de Brinon-sur-Beuvron,
- ainsi que des travaux de rénovation du réservoir d'eau.

L'ensemble de ces opérations représente un coût total de **18 000 €**.

En complément, des **objectifs de réduction des prélèvements sur la ressource** ont été établis, comprenant :

1. Réduction du gaspillage lié à la consommation

- Limiter les volumes d'eau distribués sans comptage.
- Sensibiliser les consommateurs domestiques aux gestes quotidiens de préservation de la ressource.
- Mener des actions de sensibilisation dans les écoles, en lien avec la cellule d'animation agroenvironnementale.

2. Réduction des fuites

- Consolider le programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.
- Renforcer les investigations de recherche de fuites.
- Renouveler les compteurs de sectorisation afin d'assurer un suivi fiable du rendement du réseau.

5. Programme d'actions de la stratégie

Le programme d'actions prévisionnel de la stratégie pour la période 2026 – 2030 est présenté avec l'échéancier de réalisation en annexe de la stratégie. Toutes les actions prévues y sont inscrites tant pour la partie qualitative que quantitative ainsi que le budget qui leur est alloué.

Conclusion

La stratégie de protection de la ressource en eau a coût prévisionnel total de 1'011'630€ sur la période 2026 – 2030. Sous réserve des conditions d'éligibilité, 874'330 € pourraient être financés par l'AESN, la part à la charge de la commune de Brinon-sur-Beuvron se montant à 84'722€. Cette part s'élève à un montant annuel de 16'944€.

Toutefois, au 31 décembre 2024, la dette communale s'élève déjà à 6'124 €. Ce niveau d'endettement, bien que modéré, représente une charge financière qui vient s'ajouter aux engagements futurs liés à la stratégie. Il subsiste donc une incertitude quant à la capacité de la commune à s'autofinancer sur l'ensemble des actions prévues, notamment si d'autres investissements prioritaires devaient être engagés sur la même période.



Brion sur Beuvron

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 058-215800798-20251217-D2025_176-DE



*Cellule d'animation agro-environnementale des captages prioritaires
de la Nièvre sur le bassin Seine Normandie*

Stratégie de préservation de la Ressource en eau

SIAEP de la Bourgogne Nivernaise

Période de validité 2026 - 2030



1	CARTE D'IDENTITE DU SIAEP DE LA BOURGOGNE NIVERNAISE.....	4
2	ENJEUX DE LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE.....	7
2.1	Enjeux qualitatifs	7
2.1.1	<i>Le captage de Corbelin.....</i>	<i>7</i>
2.1.2	<i>Le captage d'Andryes.....</i>	<i>9</i>
2.1.3	<i>Unité de traitement de l'eau potable (UTEP)</i>	<i>10</i>
2.1.4	<i>Démarches BAC engagées</i>	<i>11</i>
2.1.5	<i>Caractéristiques des BAC.....</i>	<i>13</i>
2.1.6	<i>Avancement des démarches DUP.....</i>	<i>14</i>
2.2	Etat des lieux quantitatifs globaux des captages Foulon et Fontainerie	15
3	OBJECTIFS STRATEGIQUES DE PROTECTION DE LA RESSOURCE.....	19
3.1.1	<i>Volet qualitatif</i>	<i>19</i>
3.1.2	<i>Volet quantitatif.....</i>	<i>20</i>
4	OBJECTIFS OPERATIONNELS DE PRESERVATION.....	21
4.1.1	<i>Volet qualitatif</i>	<i>21</i>
4.1.2	<i>Volet quantitatif.....</i>	<i>23</i>
5	PROGRAMME D' ACTIONS DE LA STRATEGIE	24
5.1	Conclusion	24

Stratégie rédigée par : Mathias CORTHAY– animateur à la Cellule d'animation agro-environnementale des captages prioritaires du nord de la Nièvre sur le bassin Seine-Normandie , et par sa successeure Amira NABLI, en collaboration avec Benoît GROS– directeur du SIAEP de la Bourgogne Nivernaise.

Documents de référence :

- DUP des captages de Corbelin et d'Andryes
- RPQS 2019-2024
- Diagnostic captage Andryes, 2015
- Diagnostic captages Corbelin, Dordres et Baudions, 2020
- Les données utilisées pour les graphiques de la qualité de l'eau proviennent des sources suivantes :
 - suivi renforcé de la cellule d'animation,
 - suivi de l'AESN
 - contrôles sanitaires de l'ARS

PREAMBULE

Le 12^e programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie, « Eau, climat & Biodiversité » qui engage la période 2025-2030, vise à mobiliser les acteurs autour des ambitions communes suivantes :

- garantir un bon état des eaux,
- préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable,
- accompagner la transition agricole pour l'eau
- reconquérir la biodiversité.

Au cœur de ce programme se situe la notion de sobriété des usages, qui se positionne « comme un levier pour renforcer la résilience des territoires et du bassin face au changement climatique ».

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente stratégie qui représente le fil conducteur de la vision à l'action afin de fédérer une nouvelle dynamique de préservation de la ressource en eau pour assurer la permanence de l'approvisionnement du réseau public par une eau conforme aux exigences sanitaires.

A cette fin, la présente stratégie comporte deux volets :

- le volet qualitatif qui renseigne sur l'état de la qualité de la ressource et sur les objectifs stratégiques de reconquête de cette qualité.
- le volet quantitatif qui contient l'état des lieux de la ressource selon les dernières données disponibles ainsi que les objectifs de sobriété visés qui permette de prioriser les interventions en termes de protection et gestion quantitative de la ressource.

1 Carte d'identité du SIAEP de la Bourgogne Nivernaise (sur le bassin Seine-Normandie)

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 058-215800798-20251217-D2025_176-DE



	Nombre d'abonnés	
	Nombre d'habitants desservis	4 759
	Nombre de communes desservies	17
	Gestion de la production et de la distribution en régie	
	Nb de captages prioritaires sensibles « Grenelle »	2
	Nb de captages sur le bassin Seine Normandie	4
	<u>Captage Corbelin</u> « Grenelle »	
	Volume annuel autorisé	1 095 000 m ³
	Volume prélevé en 2019	393 278
	Volume prélevé en 2024	389 604
	<u>Captage Andryes</u> « Grenelle »	
	Volume annuel autorisé	273 750 m ³
	Volume prélevé en 2019	67 653 m ³
	Volume prélevé en 2024	45 735 m ³
	<u>Captage Baudions</u>	
	Volume annuel autorisé	547 500 m ³
	Volume prélevé en 2019	57 361 m ³
	Volume prélevé en 2024	52 271 m ³
	<u>Captage Dordres</u>	
	Volume annuel autorisé	73 000 m ³
	Volume prélevé en 2019	20 190 m ³
	Volume prélevé en 2024	18 873 m ³
	<u>Captage Corbelin</u> Traitement : Filtration sur filtres bi-couches ouvert et chloration Débit moyen journalier	1067 m ³
	<u>Captage Andryes</u> Traitement : chloration Débit moyen journalier	125 m ³
	<u>Captage Baudions</u> Traitement : chloration Débit moyen journalier	145 m ³
	<u>Captage Dordres</u> Traitement : Filtration sur filtres bi-couches ouvert et chloration Débit moyen journalier	50 m ³
	Longueur de réseau (sur le bassin Seine-Normandie) :	303.9 km
	Nombre de réservoirs	17
	Capacité totale	3 989 m ³



Indicateurs 2024 :

- Prix du service 120 m³
- Indice linéaire de consommation ILC
- Indice linéaire de perte en réseau ILP
- Rendement net
- Taux moyen de renouvellement du réseau*

3.79 m³/j/km1.29 m³/j/km

74.65 %

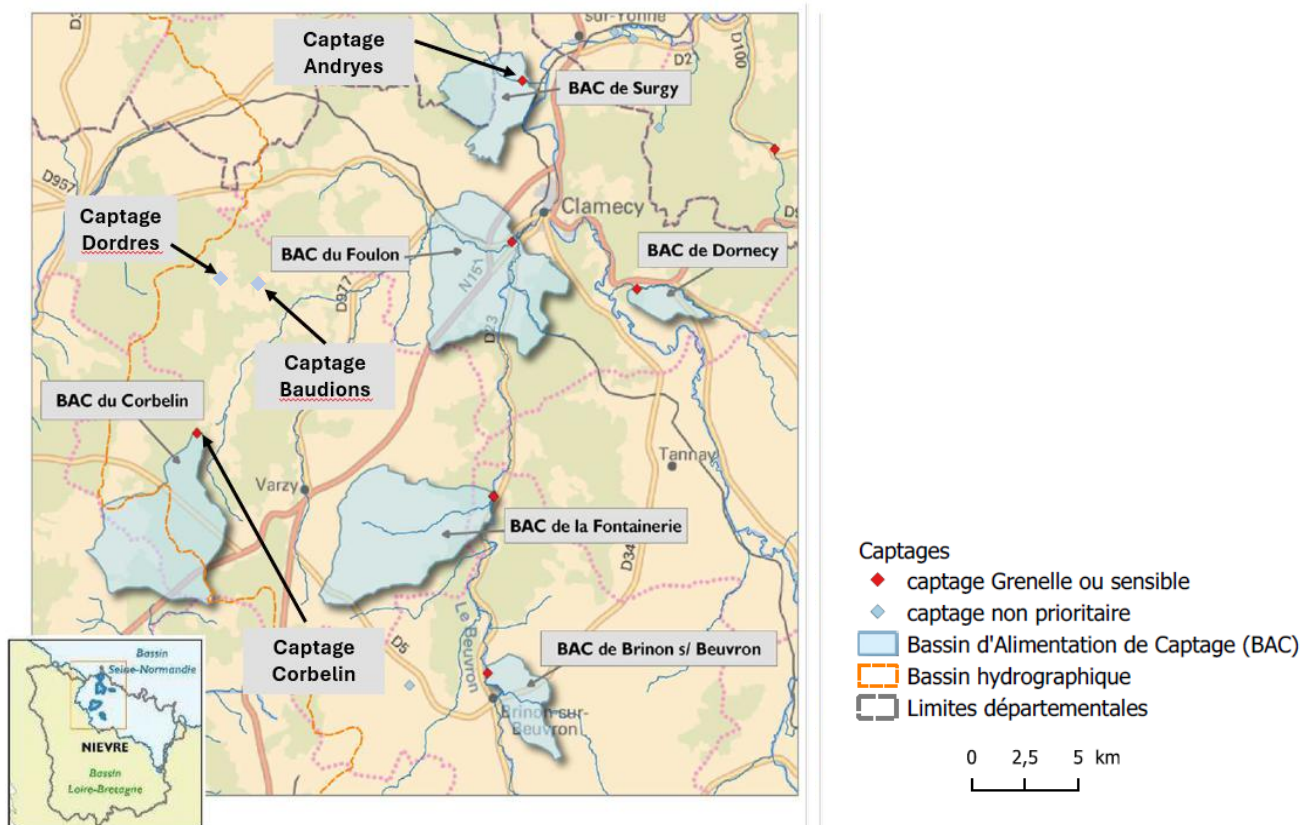
0.34 %

Les 10 captages du SIAEP sont répartis sur le bassin Seine Normandie et Loire Bretagne, 6 captages sur le bassin Loire Bretagne et 4 sur le bassin Seine Normandie. Les captages du bassin Seine Normandie sont :

- Corbelin (BSS001FULS),
- Andryes (BSS001FUJA),
- Baudions
- Dordres

Seuls les captages de Corbelin et d'Andryes sont déclarés prioritaires et font l'objet d'un suivi renforcé de la qualité de l'eau, présentée dans la section 2.1 de la stratégie. La localisation des 4 captages sur le territoire est présentée dans l'illustration ci-dessous.

Localisation des captages et BAC sur le territoire



Sur le bassin Seine Normandie, le captage de Corbelin est un captage stratégique parce que l'eau brute observe une qualité constante ces dernières années. Le volume autorisé est conséquent, puisqu'il se monte à 1'095'000 m³ et que les volumes prélevés représentent moins de la moitié du volume autorisé. La présence d'une station de traitement permet d'assurer un approvisionnement continu. Par ailleurs, il représente environ 90% des volumes exportés par le SIAEP.

Les coûts de production 2023 de l'alimentation en eau potable (AEP) sont présentés par unité de production dans le tableau ci-dessous.

Tableau du coût de production AEP 2023 par captage

Captage	fonctionnement €	investissement €	Volume produit m ³	Coût €/m ³
Corbelin	82 871	14 424	405 652	0.24
Dordres	9 209	124	18 545	0.50
Baudions	11 729	390	58 139	0.21
Andryes	8 068	267	39 852	0.21

A l'exception de la station de Dordres, le coût AEP entre les unités de production sont très proches, en moyenne 0.22 €/m³ pour Corbelin, Baudions et Andryes.

La tarification est dégressive, le tarif diminue avec l'élévation de la consommation, le seuil étant fixé à 1000 m³.

Des diagnostics de l'état patrimonial du réseau ont été réalisés en 2015 pour le captage d'Andryes et en 2020 pour les autres captages. Un schéma directeur est en cours de rédaction et entrera en vigueur en 2026 pour une période de 10 ans.

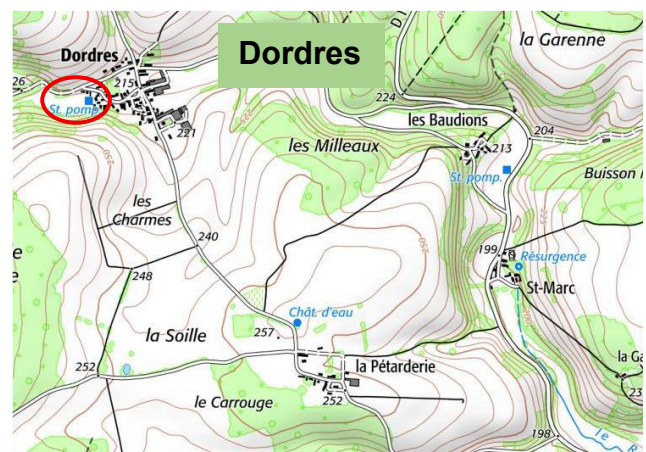
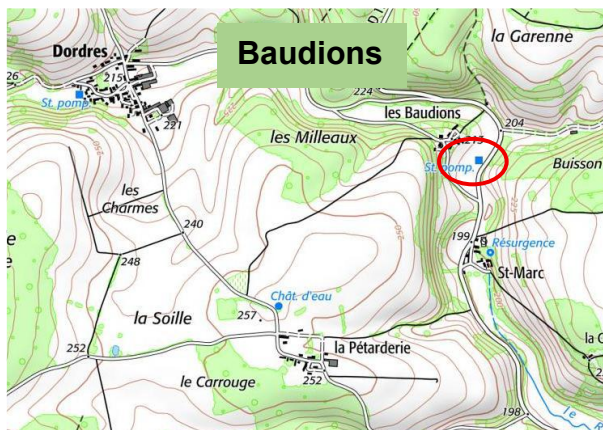
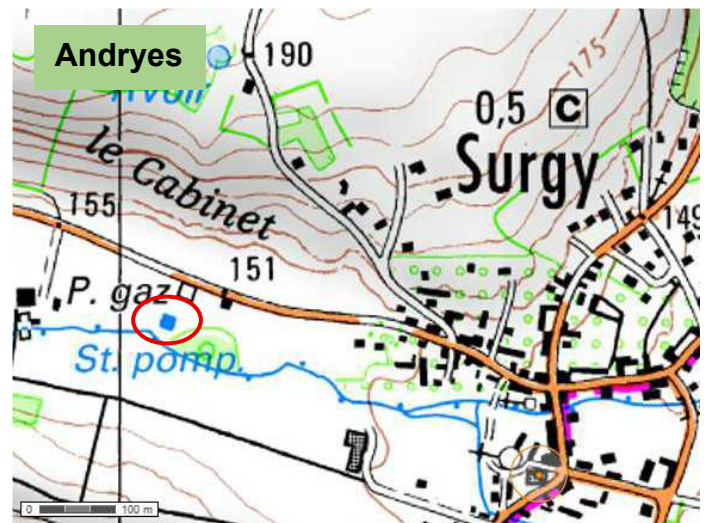
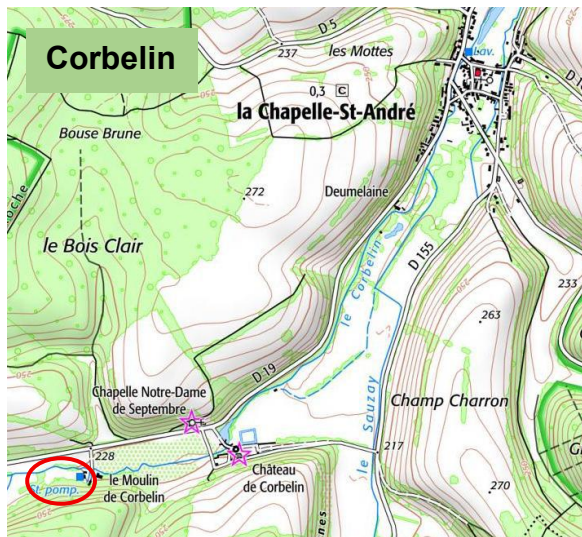
2 Enjeux de la préservation de la ressource

2.1 Enjeux qualitatifs

Les captages de Corbelin et d'Andryes sont définis comme prioritaires. Seul le captage d'Andryes figure sur la liste des captages sensibles de l'AESN. Les captages Baudions et Dordres ne sont pas prioritaires et ne figurent pas dans le plan d'action de l'animation agro-environnementale.

Les figures ci-dessous situent localement chacun des captages.

Situation locale des captages de Corbelin, Andryes, Baudions et Dordres



2.1.1 Le captage de Corbelin

Les valeurs nitrates sont en deçà de l'objectif réglementaire (50 mg/L). Les fluctuations des teneurs semblent être cyclique et plus ou moins marquée en fonction des années, mais paraissent se stabiliser autour de 33-35 mg/L. Mais les valeurs nitrates restent cependant systématiquement **en dessous de la norme réglementaire de 50 mg/l**.

Les teneurs en nitrates sont faibles et stables sur toute la période considérée. Elles oscillent entre 10 et 20 mg/L, largement en dessous de la limite réglementaire de 50 mg/l observant une moyenne de 13 mg/L.

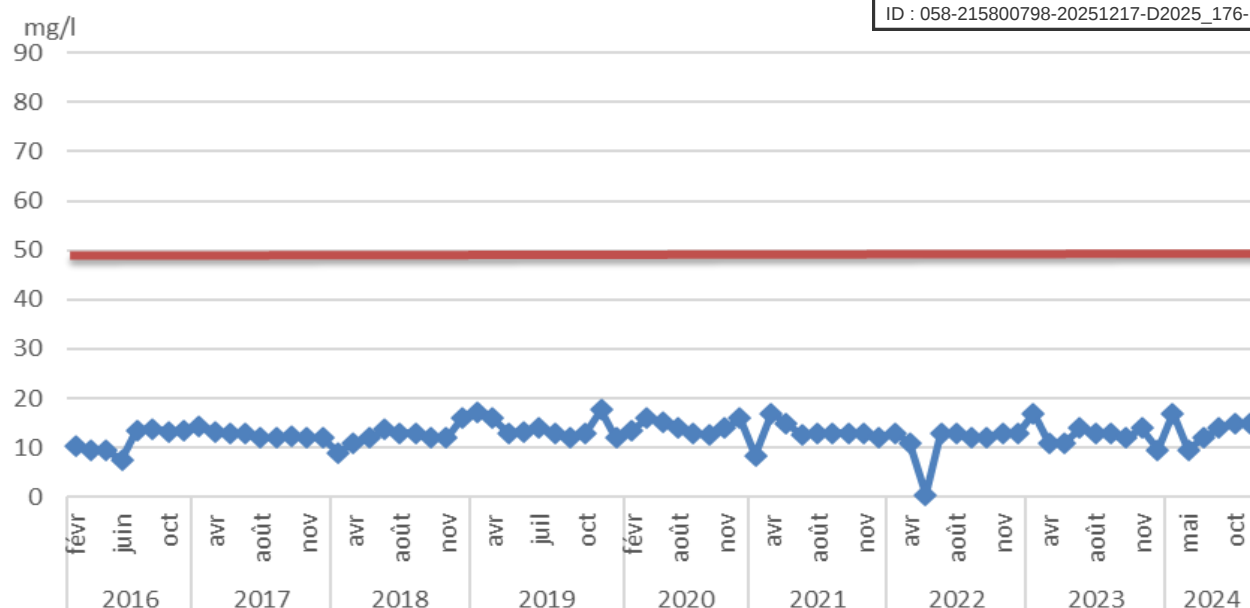
Evolution des taux de nitrates entre 2016 et 2024 sur le captage de Corbelin

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

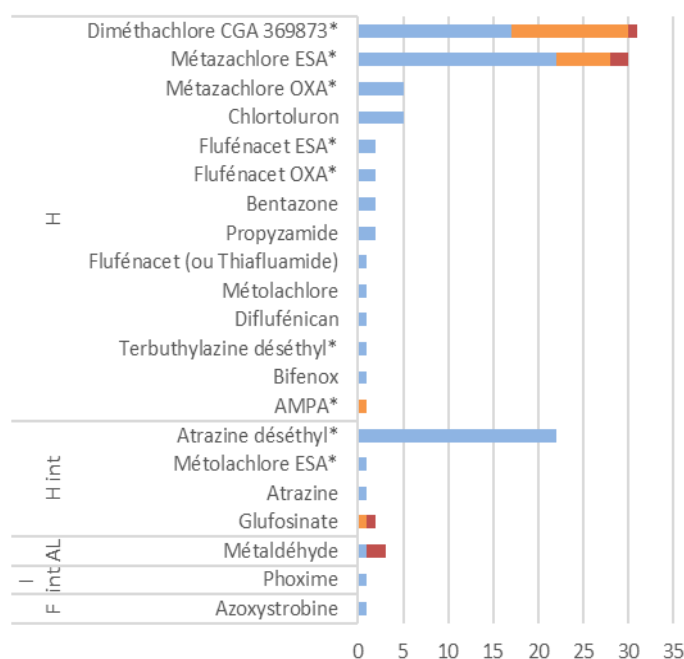
ID : 058-215800798-20251217-D2025_176-DE



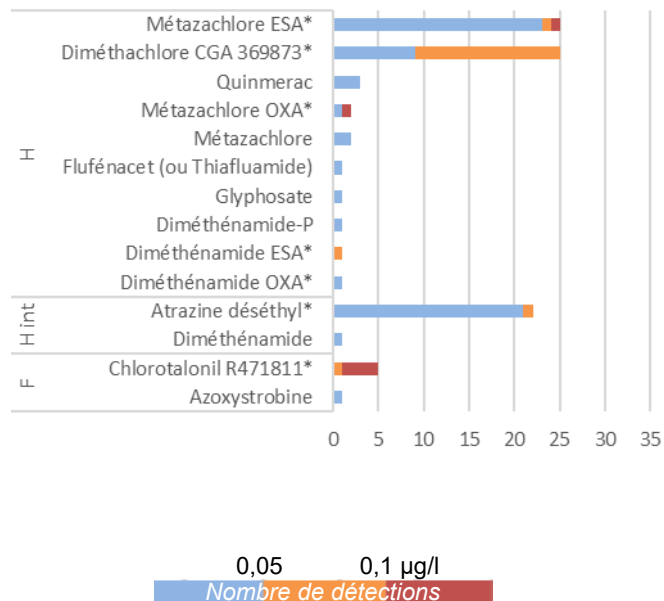
Concernant le suivi des résidus de produits phytosanitaires, les graphiques ci-dessous comparent deux périodes d'analyse : 2018 à 2020 et 2022 à 2024. Les barres correspondent au cumul du nombre de détections sur la période correspondante. Les résultats sont présentés par ordre décroissant : les molécules en haut sont celles qui ont été détectées le plus de fois. Elles sont classées par type : H : Herbicides, H int : Herbicides Interdits, F : Fongicides, AL : Anti-Limaces. Les dépassements à la norme de 0.1 µg/L sont marqués en rouge, mais ne tiennent pas compte de la pertinence de la molécule. Les dépassements strictement réglementaires sont notifiés spécifiquement dans les paragraphes suivants.

Résultats des analyses phytosanitaires sur le captage de Corbelin

25 analyses : janvier 2018 à décembre 2020



25 analyses : janvier 2022 à octobre 2024



0,05 0,1 µg/l
Nombre de détections

Sur la période 2022-2024, 25 analyses ont été effectuées sur le captage du Corbelin. 14 molécules sont détectées, mais on n'observe aucun dépassement réglementaire. Le Diméthachlore CGA 369873 et le Chlorothalonil R471811 présentent des concentrations élevées sur plus de la moitié des prélèvements, mais sans causer de dépassement réglementaire. Le Métazachlore ESA et l'Atrazine Déséthyl présentent un grand nombre de détections avec respectivement un et deux prélèvements à des concentrations élevées.

La comparaison entre les deux périodes permet de constater la disparition des détections de Métaldéhyde et un nombre total de détections inférieur pour la période 2022-2024 (14x) par rapport à 2018 – 2020 (21x). Sinon les molécules détectées le plus souvent restent le Métazachlore ESA, le Diméthachlore CGA 369873 et l'Atrazine déséthyl. Et le chlorothalonil, détecté depuis 2023, est retrouvé dans ce captage à des concentrations supérieures à 0.1 µg/l.

Pour le captage de Corbelin, aucun **paramètre déclassant** pour la qualité de l'eau n'est à noter pour la période 2022-2024.

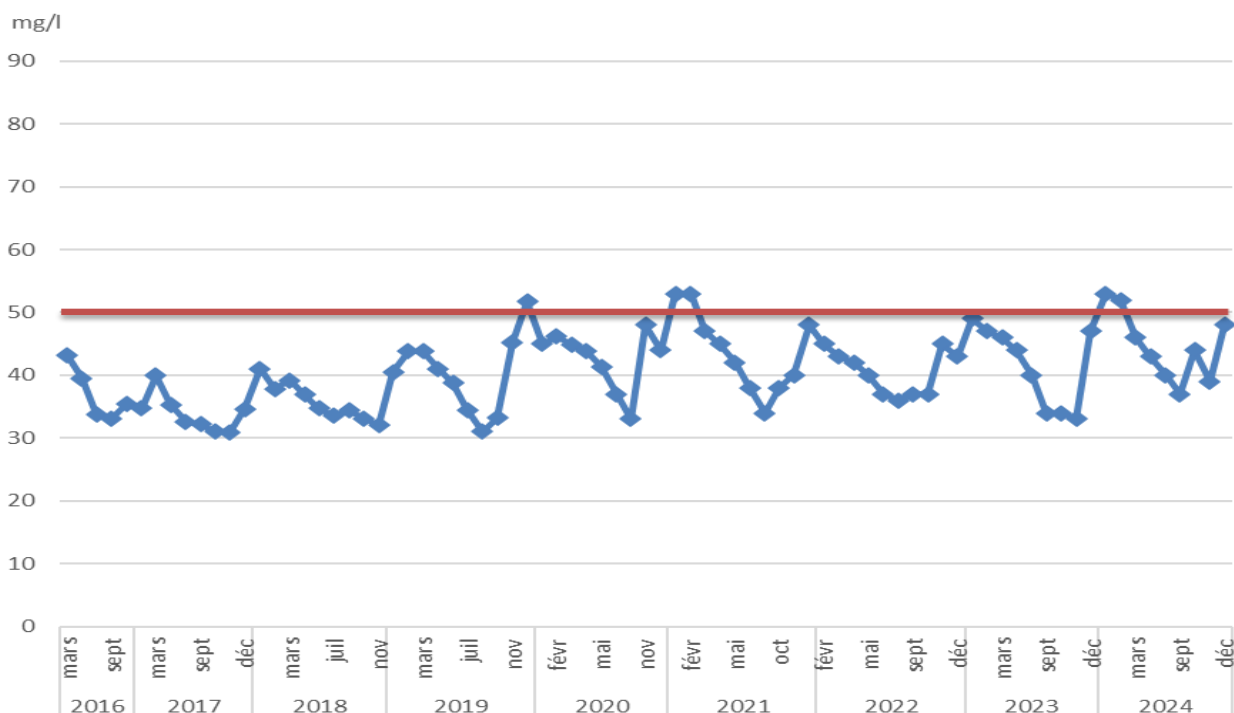
2.1.2 Le captage d'Andryes

Les teneurs en nitrates oscillent entre 30 et 40 mg/L entre 2016 et 2019 et entre 45 et 55 mg/L sur la période 2020-2024. 5 dépassements à la norme sont à dénombrer entre 2020 et 2024 et à partir de 2020, on observe une légère hausse de la concentration moyenne en nitrates : 38 mg/L en 2016 contre 45 mg/L en 2024.

Les dépassements à la norme sont faiblement supérieurs à la limite réglementaire et très ponctuels, ce qui n'occasionne pas de restriction d'usage, mais la situation s'est dégradée sur la période 2020 à 2024 par rapport à 2016-2019 et les nitrates peuvent être considérés à ce titre comme **paramètre déclassant**.

Evolution des taux de nitrates entre 2016 et 2024 sur le captage d'Andryes

94 analyses : mars 2016 à décembre 2024



Résultats des analyses phytosanitaires sur le captage d'André

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

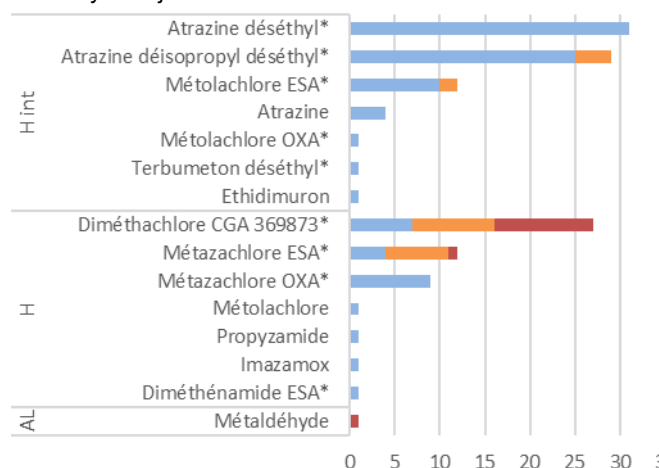
Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

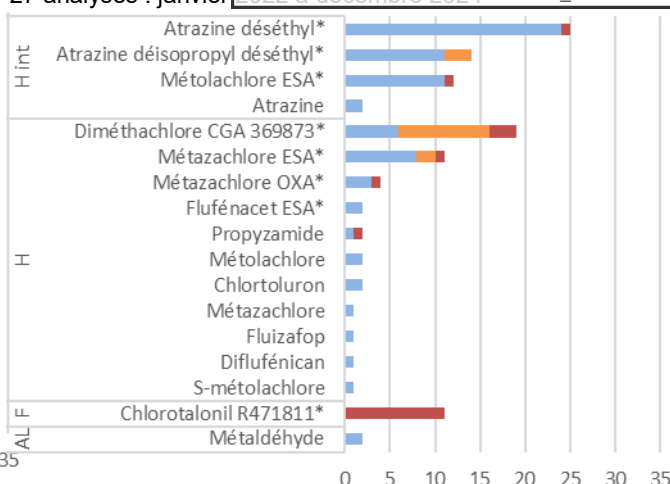


ID : 058-215800798-20251217-D2025_176-DE

27 analyses : janvier 2018 à décembre 2020



27 analyses : janvier 2022 à décembre 2024



0,05 0,1 µg/l

Nombre de détections

Concernant les produits phytosanitaires, pour la période 2022-2024, sur 27 analyses, 17 molécules ont été détectées. Les **paramètres déclassant** pour la qualité de l'eau sont les molécules regroupées dans le tableau ci-dessous :

Molécules	Dépassements
Atrazine déséthyl	1
Propyzamide	1

Des dépassements non réglementaires > 0.1 µg/l ont été observés pour le Diméthachlore CGA 36873 (10x), les métabolites du Métazachlore ESA (1x) et OXA (1x) ainsi que le Chlorothalonil R471811 (11x). L'Atrazine déisopropyl déséthyl, le Diméthachlore CGA 36873 et le Métazachlore ESA et le Chlorothalonil R471811 (11x) sont également présents en concentrations élevées lors des analyses.

La comparaison des deux périodes permet de constater pour la période 2022 – 2024 une part plus importante des herbicides autorisés dans les détections et une diminution du nombre de détections du Diméthachlore CGA 36873 > 0.1µg/L.

2.1.3 Les captages Baudions et Dordres

Les captages Baudions et Dordres ne font l'objet d'aucun dépassement réglementaire que ce soit en nitrates ou en pesticides. La concentration en nitrates des eaux brutes se situe entre 35 et 40 mg/l entre 2022 et 2022. Pour la même période, les métabolites du Métazachlore, du Métolachlore et du Flufénacet classés non pertinents se retrouvent périodiquement à des concentrations > 0.1 µg/l dans le captage Baudions, alors que le captage Dordres ne présente que des traces de matières actives.

2.1.4 Unité de traitement de l'eau potable (UTEP)

Les captages de Corbelin et Dordres sont raccordés à une unité de traitement de l'eau. Pour Corbelin, une filtration est assurée sur filtres bi-couche ouvert avec chloration alors

que Dordres bénéficie d'une filtration bi-couche fermé avec ch
d'Andryes et de Baudions ne subissent qu'une chloration.

2.1.5 Démarches BAC engagées

Les périmètres des bassins d'alimentation de captage (BAC) de Corbelin et Surgy ont été définis respectivement en 2006 et 2007 à la suite de l'étude BAC. Le SIAEP fait partie de la cellule d'animation agro-environnementale depuis sa création en 2013 et bénéficie de l'animation agro-environnementale pour les BAC de Surgy et Corbelin.

Trois indicateurs de suivi ont été déterminés : la qualité physico-chimique de l'eau brute des captages, l'évolution de l'assolement sur la SAU des BAC et la teneur en reliquats azotés des sols en entrée d'hiver.

Le BAC de Corbelin, étant donné sa situation à faible pression en nitrates, il ne fait pas partie du réseau de reliquats azotés. Sur le BAC de Surgy, un dispositif de suivi des reliquats azotés en entrée d'hiver (REH) a été mis en place avec un réseau de parcelles suivies depuis 2015. Ce réseau de suivi est associé au dispositif azote réalisé avec les agriculteurs de manière à établir avec eux à l'issue de chaque campagne un bilan de leurs pratiques azotées et les inciter à affiner leur plan de fumure de la campagne suivante à l'aide des prélèvements de reliquats azotés en sortie d'hiver (RSH).

Les deux BAC font partie du projet de développement de filière à bas niveau d'intrant (BNI) axé sur la luzerne. Cette démarche a été initiée par la commande d'une étude de diagnostic territorial. Cette étude va servir de base pour élaborer la méthode d'accompagnement pour le développement de la filière.

Tableau de synthèse des actions du CTEC 2022-2024

Action	Réalisé	% Réalisé
Suivi des indicateurs		
Suivi renforcé de la qualité de l'eau	- 72 prélèvements sur trois captages - Qualité de l'eau stationnaire avec 23 dépassements nitrates et 17 dépassements phytos sur l'ensemble des captages	86
Suivi du réseau de reliquats azotés	- 105 parcelles prélevées en reliquats entrée hiver - REH médian 63 kg N/ha, en dessus de la valeur seuil 50	67

Suivi des assolements sur les 6 BAC	- 8% de la SAU arable en colza - 23% de la SAU traitée au chlore	50
Dispositif azote		
Entretiens avec les agriculteurs pour accompagner leur gestion de l'azote	- 32 agriculteurs engagés dans le dispositif - 40% des agriculteurs engagés bénéficient chaque année d'un diagnostic azote - 50 prélèvements de reliquats azotés en sortie d'hiver (RSH)	74
Dispositif PSE		
Incitation à la réduction de l'usage des herbicides sur 3 BAC	- 3 ateliers d'intelligence collective avec les agriculteurs pour approfondir la réflexion sur l'évolution des systèmes de culture - 20 exploitations engagées sur 3 BAC - 1213 ha SAU sur les BAC - 12 contrôles réalisés - 470'024 € versés	130
Soutien à l'agriculture biologique (AB)		
Assurer le maintien de l'AB sur les BAC dans une période peu favorable	- 3 exploitations AB contractualisées en PSE - 1 journée technique - 19% de SAU en AB	43
Filière BNI		
Développer une filière de luzerne sur le territoire des BAC pour promouvoir sa culture sur les BAC et faire évoluer les systèmes de culture	- étude de diagnostic approfondie sur la culture de luzerne sur le territoire des BAC - 22% de la SAU arable des BAC en BNI	66
Agroforesterie		
Promouvoir l'agroforesterie auprès des agriculteurs des BAC	- aucune action réalisée	0

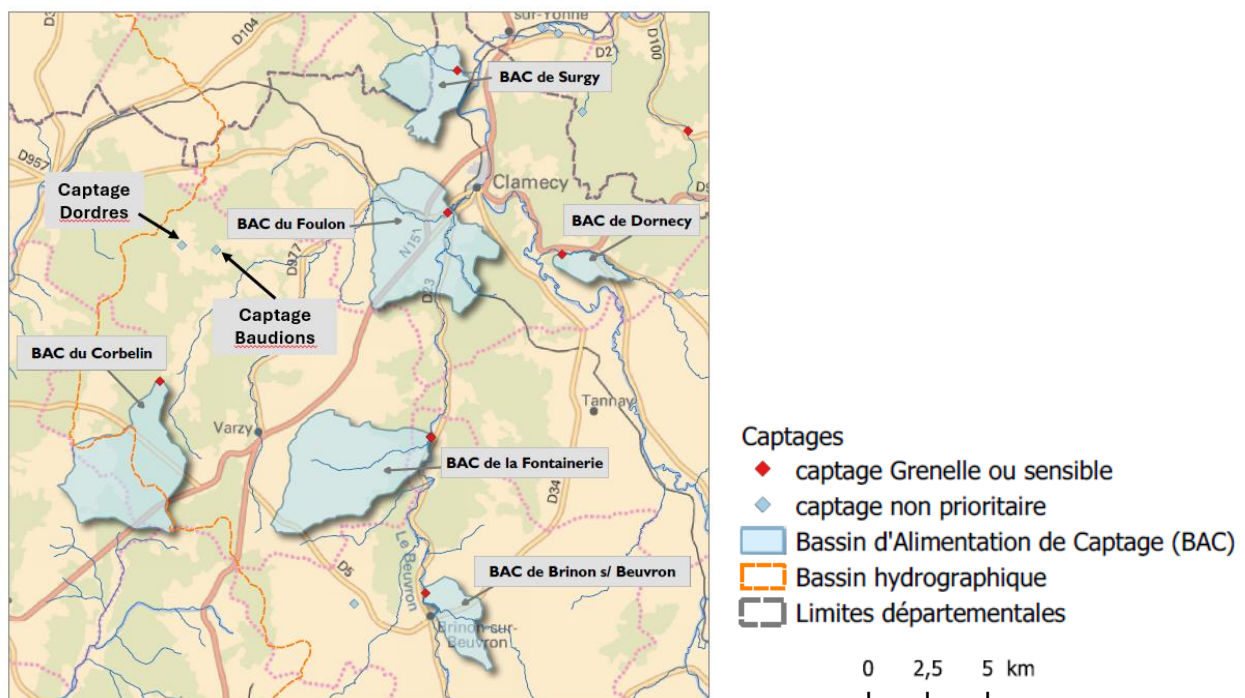
Stratégie foncière		Envoyé en préfecture le 22/12/2025 Reçu en préfecture le 23/12/2025 Publié le 23/12/2025 ID : 058-215800798-20251217-D2025_176-DE
Veille sur les opportunités d'acquisition foncière	- aucune action réalisée	0

Le dispositif des PSE (Paielement pour Services Environnementaux) visant la réduction de l'usage des herbicides sur le périmètre des BAC n'a pas été déployé sur les BAC d'Andryes et de Corbelin. Le bilan qui sera réalisé en 2026 sur les premiers engagements définira les contours d'un nouveau dispositif. Le SIAEP se basera sur cette proposition pour décider d'une éventuelle participation au PSE.

Les actions liées au développement de l'agroforesterie et d'une stratégie foncière n'ont pas pu être réalisées en raison du manque de temps d'animation qui ne comporte pour l'instant qu'un ETP. La gestion du dispositif des PSE en occupe une part importante (40-50%). A ce titre, il est apparu plus stratégique de miser sur 3 actions phares et tisser des liens entre elles, de manière à garantir l'efficacité de la mise en œuvre tout en assurant une meilleure pertinence du temps d'animation investi. Tant l'agroforesterie que la stratégie foncière demandent un investissement en temps important pour que leur action ait une portée suffisante à initier un changement. Il est apparu plus stratégique de se concentrer sur les 3 actions phares : dispositif azote, PSE et développement de filière.

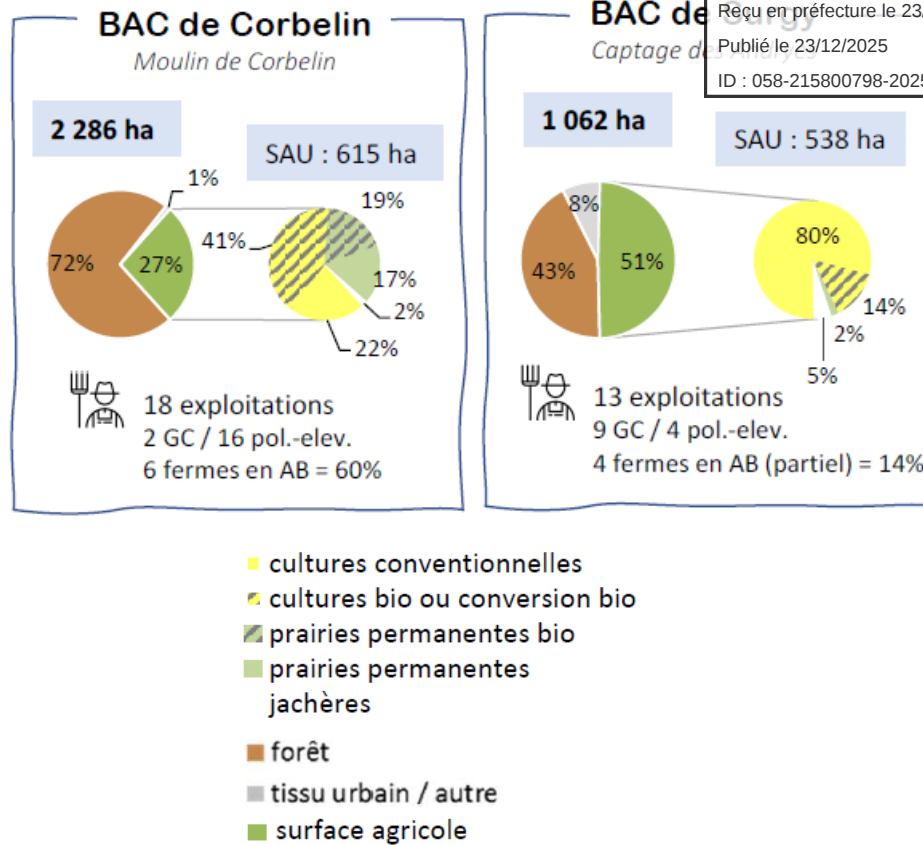
2.1.6 Caractéristiques des BAC

L'illustration ci-dessous rappelle la localisation des BAC de Corbelin et de Surgy sur le territoire des BAC de la cellule d'animation.



Carte du territoire des BAC de la cellule d'animation

Ci-dessous, la carte d'identité des deux BAC présente l'utilisation des surfaces sur chacun d'eux.



2.1.7 Avancement des démarches DUP

Les captages de Corbelin, d'Andryes, de Baudions et de Dordres possèdent chacun une DUP dont les informations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Captage	DUP Date de l'arrêté	DUP N° de l'arrêté	Etude BAC	DTPA
Corbelin	24/08/1992	92-P-2869	2006	2017
Andryes	13/05/2011	2011133-0004	2007	2012-2013
Baudions	22/06/1987	87-1876	-	-
Dordres	25/06/1987	87-1921	-	-

Les arrêtés fixent pour chaque captage les périmètres de protection immédiats, rapprochés et éloignés ainsi que les activités, dépôts ou constructions soumis à autorisation. Il est également notifié que les terrains du périmètre de protection immédiate doivent être la propriété du SIAEP.

Les études fixant le périmètre des bassins d'alimentation de captages (BAC) ainsi que les diagnostics territoriaux des pressions agricoles et non agricoles (DTPA), fixant le programme d'actions à mettre en œuvre, ont été réalisés uniquement pour les captages de Corbelin et d'Andryes, classés prioritaires. Ces deux BAC bénéficient d'une animation agro-environnementale, comme énoncé plus haut.

2.2 Etat des lieux quantitatifs globaux des captages

Les captages de Corbelin et d'Andryes sont tous deux pris dans la nappe souterraine FRGG061 (calcaires et marne du Dogger-Jurassique supérieur du Nivernais nord).

C'est une nappe karstique libre d'une surface de 1700 km² d'une profondeur pouvant atteindre 200 mètres. Le volume en eau est considérable et la nappe se caractérise par une forte perméabilité et une circulation rapide due au caractère karstique (fissurations). L'état quantitatif est considéré comme bon avec un objectif de maintien du bon état. L'état quantitatif est défini comme « bon » et l'état chimique « médiocre ». L'objectif de restauration de la masse d'eau est notifié « moins stricte » pour une réalisation d'ici 2027.

La DUP fixe pour chaque captage les prélèvements autorisés annuels. Ceux-ci sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 058-215800798-20251217-D2025_176-DE



de Corbelin et d'Andryes
prélèvements sur la masse d'eau

Tableau des prélèvements autorisés par captage

Captage	Volumes autorisés m ³	Volumes prélevés
		2024 m ³
Corbelin	1 095 000	389 604
Andryes	273 750	45 735
Baudions	547 500	57 361
Dordres	73 000	18 873

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 058-215800798-20251217-D2025_176-DE



Le service d'eau potable compte deux types d'abonnés :

- les abonnés domestiques
- les abonnés non domestiques.

L'évolution des volumes exploités est renseignée dans le tableau ci-dessous pour la période 2019-2024.

Tableau d'évolution des volumes exploités

Volume m ³	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prélevé	538 482 ^a	non disponible	non disponible	non disponible	522 188 ^a	506 483 ^a
<i>dont Corbelin</i>	393 278	-	-	-	405 652	389 604
<i>dont Andryes</i>	67 653	-	-	-	39 852	45 735
<i>dont Baudions</i>	57 361	-	-	-	58 139	52 751
<i>dont Dordres</i>	20 190	-	-	-	18 545	18 374
Production	1 166 455 ^c 545 562 ^b	1 229 372 ^c 540 924 ^b	1 199 047 ^c 527 581 ^b	1 239 913 ^c 545 562 ^b	1 216 133 ^c 535 100 ^b	1 170 780 ^c 515 143 ^b
Exporté	72 985 ^d	89 517 ^d	70 990 ^d	84 100 ^a	109 234 ^a	88 797 ^a
Importé	0 ^a	14 330 ^a	13 959 ^a	13 655 ^a	12 396 ^a	9 539 ^a
Mis en distribution (volumes propres)	1 085 361 ^c 477 559 ^b	1 144 239 ^c 503 465 ^b	1 134 128 ^c 499 016 ^b	1 167 692 ^c 513 785 ^b	1 139 785 ^c 501 505 ^b	1 119 202 ^c 492 449 ^b
Consommé autorisé	864 992 ^c	779 797 ^c	822 139 ^c	810 568 ^c	834 465 ^c	812 898 ^c
Comptabilisé	822 802 ^c	728 417 ^c	772 044 ^c	723 051 ^c	761 615 ^c	761 601 ^c
Consommé sans comptage (estimée)	12 500 ^c	33 380 ^c	32 345 ^c	43 955 ^c	39 900 ^c	4 700 ^c
Fuite / pertes³	220 369 ^c	364 442 ^c	362 084 ^c	357 124 ^c	305 320 ^c	306 797 ^c

^a des captages Seine Normandie.

^b part imputable aux captages Seine Normandie estimée à 44% sur la base de la moyenne des prélèvements opérés sur ces captages entre 2022 et 2023.

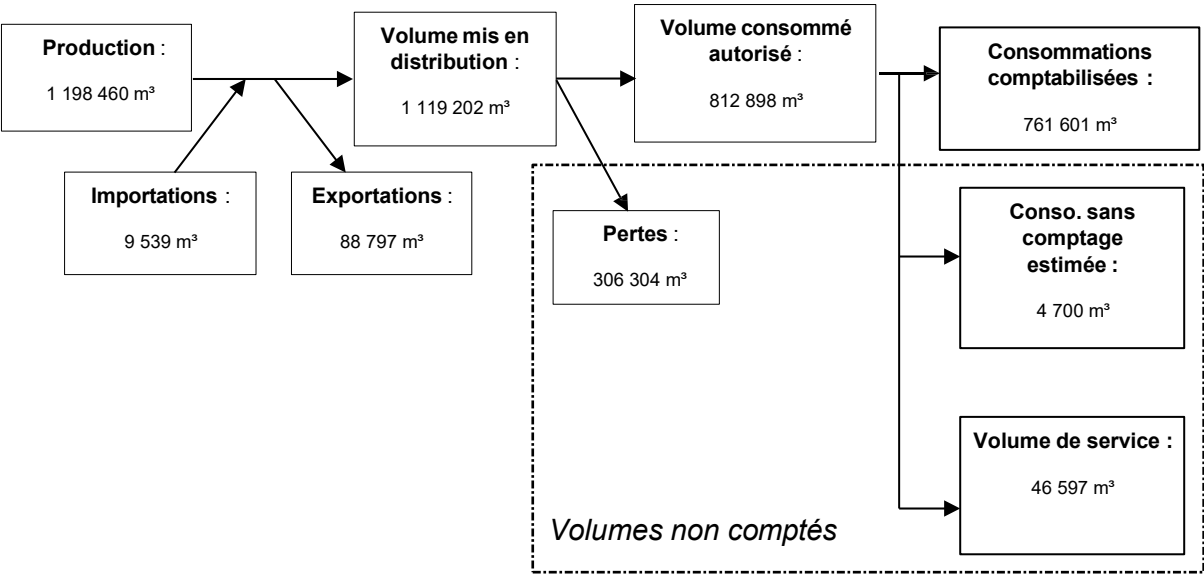
^c sur l'ensemble du réseau du SIAEP

^d part imputable aux captages Seine Normandie estimée à 90% sur la base de la moyenne des exportations opérées par les captages Seine Normandie entre 2022 et 2023

Entre 2019 et 2024, le volume total des prélèvements observe de fortes fluctuations sont dues à des écarts de consommation et à des pertes importantes selon les années.

Comme le SIAEP a été créé en 2018, l'exercice 2019 observe un volume consommé autorisé plus important que les autres années. Ceci est dû à l'épuration de la base de données des abonnés.

La performance du réseau de distribution est représentée schématiquement ci-dessous pour l'année 2024:



L'évolution de sa performance sur la période 2019-2024 est illustrée à l'aide du rendement, dont les valeurs sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Entre 2023 et 2024, les consommations hors comptage ont fortement diminué, passant d'environ 39 900 m³ à 4 700 m³. Cette baisse traduit une amélioration notable de la performance du réseau, liée à une meilleure ventilation et qualification des volumes non comptés (usages techniques, essais de bornes incendie, purges, etc.). Elle reflète avant tout une progression dans la précision et la fiabilité du suivi des données, plutôt qu'une baisse réelle des consommations. Cette évolution contribue ainsi à l'amélioration du rendement du réseau et à une gestion plus transparente des volumes distribués.

Parallèlement, les volumes de service ont connu une hausse sensible, passant de 32 950 m³ en 2023 à 46 597 m³ en 2024. Cette augmentation peut s'expliquer, d'une part, par une intensification des opérations d'entretien et de maintenance du réseau et, d'autre part, par une meilleure prise en compte de ces volumes grâce à l'amélioration des méthodes de comptabilisation.

En revanche, les fuites d'eau demeurent importantes, avec un volume estimé à 306 304 m³, ce qui souligne que, malgré les progrès enregistrés sur d'autres indicateurs, des efforts supplémentaires restent nécessaires pour limiter les pertes et renforcer le rendement global du réseau.

Toutes les données de performance concernent l'ensemble du réseau du SIAEP, incluant le bassin Seine Normandie et Loire Bretagne.

Tableau de l'évolution de la performance du réseau de distribution

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement net %	81	70.7	74.3	71.5	75.6	74.6
ILP	1.03	1.70	1.75	1.76	1.28	1.29
ILC	4.43	4.11	4.22	4.42	3.97	3.79
Taux renouvellement	-	-	-	-	0.23 %	0.34 %

* des bassins Seine Normandie et Loire Bretagne

Entre 2019 et 2024, la performance du réseau de distribution du SIAEP a connu des fluctuations, le rendement net variant entre 70,7 % et 81 %, avec une moyenne de 74.6% sur l'ensemble de ces années. Ces variations reflètent principalement l'impact des fuites, dont l'importance et la fréquence diffèrent d'une année sur l'autre.

La moyenne des indicateurs ILP et ILC sur la période 2019–2024 s'établit respectivement à 1,47 et 4.15. L'ILP reste donc en dessous de l'objectif fixé par le SDAGE 2022–2027 (valeur inférieure à 1,5), traduisant une performance satisfaisante sur la durée. D'après le référentiel de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le réseau du SIAEP appartient à la catégorie « Rural », caractérisée par un ILC compris entre 0 et 10. Combiné à son ILP, le niveau de performance global du réseau est jugé bon pour cette période.

Parallèlement, le taux de renouvellement du réseau a progressé, passant de 0,23 % en 2023 à 0,34 % en 2024, ce qui traduit un effort accru de maintenance et de renouvellement des infrastructures. Cependant, ce rythme reste inférieur aux recommandations nationales (environ 1 %/an), soulignant la nécessité de renforcer la politique d'investissement pour assurer la pérennité du réseau, réduire les risques de fuites et prévenir les dégradations à long terme.

Globalement, ces indicateurs mettent en évidence une gestion du réseau globalement stable, avec des progrès mesurables mais encore insuffisants pour atteindre un niveau de performance optimal.

Référentiel d'évaluation de la performance des réseaux de distribution d'eau potable

Type	Rural ILC 0-10	Intermédiaire ILC 10-20	Urbain ILC >20
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D
Bon	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1.5 ≤ ILP < 2.5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Les gros consommateurs d'eau sont principalement les agriculteurs et entreprises privées ou publiques.

Gros consommateurs > 2000 m ³	Consommation 2019 m ³	Consommation 2024 m ³	Variation %
GLOBAL	non disponible	5 790	-
LYCEE CORBIGNY	non disponible	4 016	-
EARL BILLY PAZY	non disponible	2 390	-
SARL DE LA BUSSIERE	non disponible	6 374	-
AGRICULTEUR	non disponible	2 961	-
AGRICULTEUR	non disponible	2 052	-
AGRICULTEUR	non disponible	3 833	-
SIAEP VAUX DU BEUVRON	non disponible	80 769	-
MAISON DE RETRAITE	non disponible	3 561	-
SAUR FRANCE	non disponible	9 511	-
AGRICULTEUR	non disponible	2 479	-
MAXIMARCHE	non disponible	7 448	-
MAISON DE RETRAITE	non disponible	7 898	-
AGRICULTEUR	non disponible	2 316	-
AGRICULTEUR	non disponible	6 671	-
AGRICULTEUR	non disponible	2 209	-
TOTAL	non disponible	183 736	-

Jusqu'à aujourd'hui, aucun des captages n'a présenté de problèmes de recharge dû aux sécheresses. La disponibilité de la ressource reste suffisante pour couvrir les besoins actuels. Les captages sont équipés d'un système de mesure et d'enregistrement permettant le suivi des niveaux.

A ce jour, aucune étude sur les volumes prélevables n'a été réalisée ni n'est envisagée pour l'instant. Aucun outil de modélisation n'est utilisé dans la gestion de la ressource.

3 Objectifs stratégiques de protection de la ressource

3.1.1 Volet qualitatif

Les élus ont décidé de poursuivre l'animation agro-environnementale dans un objectif d'amélioration de la qualité des eaux brutes sur une échéance de long terme fixée à 18 ans et correspondant à 3 programmes de l'AESN. L'objectif de qualité « long terme » visé sera déterminé au cours de la présente stratégie et servira de référence pour les suivantes.

La période de validité de la présente stratégie s'étend de 2026 à 2030. Sa durée est donc de 5 ans. Elle prendra fin en même temps que le XII^{ème} programme de l'AESN et fera l'objet d'un bilan qui servira de base à l'élaboration de la stratégie suivante dont la durée sera équivalente au prochain programme de l'AESN.

L'objectif de qualité des eaux brutes de la présente stratégie a été défini par les élus dans l'intention de maintenir la qualité actuelle et de palier à sa dégradation. C'est donc une

période de consolidation qui a été décidée et un point de vue des captages, de manière à s'assurer que la qualité reste stable.

Les indicateurs chiffrés sont décrits par captage dans les deux sections suivantes.

Captage de Corbelin :

Il est prévu de poursuivre le suivi renforcé des analyses d'eau brute au captage du Corbelin en complément des analyses réalisées par l'AESN. Les objectifs de qualité de l'eau sont fixés comme suit :

- la concentration en nitrates est maintenue sous la limite des 50 mg/litre en maintenant la valeur moyenne 2022-2024 de 13 mg/l.
- les limites de concentration en matière active de produits phytosanitaires et leurs métabolites sont définis comme suit :
 - maximum 5 dépassements/an supérieurs à 0.1 µg/l pour les métabolites non pertinents
 - aucun dépassement réglementaire à la norme de 0.1 µg/l (molécules pertinentes)

Captage d'Andryes :

Le suivi renforcé des analyses au captage est assuré par l'AESN. Les objectifs de qualité de l'eau sont fixés comme suit :

- la concentration en nitrates est maintenue sous la limite des 50 mg/litre en visant une moyenne annuelle de 35 mg/l.
- la concentration en matière active de produits phytosanitaires et leurs métabolites :
 - maximum 10 dépassements/an supérieurs à 0.1 µg/l pour les métabolites non pertinents
 - aucun dépassement réglementaire à la norme de 0.1 µg/l (molécules pertinentes)

Captages Baudions et Dordres :

L'objectif de qualité fixé pour ces deux captages est le maintien de la qualité actuelle : une concentration moyenne en nitrates de 35mg/l et aucun dépassement réglementaire de substances actives de pesticides.

Volet quantitatif

La présente stratégie vise à une amélioration du rendement du réseau d'ici 2030 pour répondre à l'objectif de baisse de prélèvements fixé dans le SDAGE. Elle s'appuiera sur le programme prévisionnel du renouvellement du réseau inscrit au futur schéma directeur 2026-2030.

Les objectifs chiffrés des principaux indicateurs à atteindre d'ici 2030 sont :

- Rendement net : 80 %
- ILP : 1,40
- ILC : 4

Tableau récapitulatif des indicateurs et leurs objectifs 2030

Indicateur	2019-2024	2030	Evolution		
			delta	%	% / an
Rendement net	74.6	80		+ 7.2	+ 1.2
Fuite/ Pertes (m³)	319 356	300 000	19 356	- 6	- 1
ILP	1.47	1.40		- 4,76	- 0.80
ILC	4.15	4		- 3.61	- 0.60

Sur la période 2019-2024, les prélèvements ont enregistré une réduction de 6 %, reflétant une amélioration progressive de la gestion des ressources. Le SDAGE 2022-2027 prévoit une réduction des prélèvements de 14 % sur l’ensemble du bassin Seine-Normandie. Dans le cadre de la stratégie à horizon 2030, l’objectif est de poursuivre cette tendance, avec une réduction globale des prélèvements de 8 %, passant de 538 482 m³ en 2019 à environ 495 424 m³ d’ici 2030 sur les captages Seine-Normandie.

Ces objectifs de réduction des prélèvements et d’amélioration des indicateurs sont prévisionnels et pourront être ajustés une fois le schéma directeur 2026-2030 finalisé, afin de tenir compte des évolutions réelles du réseau, des contraintes techniques et des besoins effectifs en gestion des ressources.

4 Objectifs opérationnels de préservation

4.1.1 Volet qualitatif

4.1.1.1 Les 3 grandes stratégies

Les trois stratégies présentées s’appuient sur plus de dix ans d’enseignements issus de l’animation agro-environnementale menée sur le territoire. Elles intègrent également le bilan du premier Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC), mis en œuvre sur la période 2022-2024. Enfin, elles résultent d’une réflexion menée par les élus maîtres d’ouvrage, visant à pérenniser la démarche de préservation de la ressource en eau tout en l’adaptant à un contexte territorial et global en constante évolution, pour tendre vers l’objectif final : restaurer la qualité de l’eau dans son état initial.

Tout d’abord, la première grande stratégie cible le développement des filières à Bas Niveau d’Intrant (BNI) comme le levier majeur pour assurer une évolution des systèmes de production. La luzerne a été choisie par les agriculteurs eux-mêmes comme culture aux atouts multifonctionnels permettant à la fois l’évolution des systèmes de cultures, mais aussi l’autonomisation fourragère à l’échelle de l’exploitation et du territoire. Une étude a été réalisée pour effectuer un premier diagnostic sur le territoire, qui permette d’initier la démarche d’accompagnement de la filière en l’ancrant dans la réalité du terrain.

Ensuite, la deuxième grande stratégie assure la continuité de l’action avec le précédent CTEC à travers la poursuite du dispositif azote d’une part – avec le déploiement d’un réseau de reliquats azotés en entrée et sortie d’hiver (REH et RSH) – et le dispositif des paiements pour services environnementaux (PSE) d’autre part, pour le soutien et le développement des pratiques économes en produits phytosanitaires, visant

particulièrement les herbicides. Ces dispositifs répondent aux pressions liées à l'usage des engrais azotés et des produits phytosanitaires tout en cherchant à activer les leviers agronomiques pour limiter leur utilisation.

Concernant le dispositif azote, des entretiens annuels seront réalisés avec les agriculteurs pour analyser les pratiques de l'année écoulée et expliquer les résultats observés par les mesures de reliquats REH. Il est également prévu de mener une réflexion sur la rentabilité réelle d'un apport d'azote en le mettant en perspective du rendement effectivement obtenu (analyse de la marge brute).

Pour les PSE, la réalisation d'un bilan des premiers engagements est prévue en 2026. Ce bilan permettra de proposer une nouvelle mouture du dispositif qui s'adapte à l'évolution des enjeux : le soutien à l'agriculture biologique et la problématique azote pour laquelle aucune amélioration n'est perceptible. Par ailleurs, la charge de travail d'animation est importante (40-50% ETP) dont environ 30% sont dédiés à l'accompagnement et 70% au suivi administratif.

Enfin, la troisième grande stratégie introduit une nouveauté au sein du nouveau programme d'actions : l'action politique. En effet, il a été reconnu comme essentiel au sein de la cellule d'animation, de construire un discours commun aux élus maître d'ouvrage : d'une part, de manière à améliorer la représentativité du territoire auprès des instances décisionnaires pour défendre à l'unisson les spécificités liées à la protection de la ressource en eau d'un territoire rural ; d'autre part avec l'objectif d'élaborer une politique de l'eau à l'échelle du territoire, englobant la problématique environnementale au sens large pour intégrer la notion de résilience territoriale face au dérèglement climatique tout en tenant compte des contraintes liées aux activités humaines. Cet engagement politique face aux enjeux de l'eau est aussi destiné à faciliter des collaborations ciblées avec d'autres projets de territoire.

Le tableau ci-après résume ces trois grandes stratégies accompagnées de leurs principaux objectifs de résultats.

Tableau des 3 grandes stratégies

Grande stratégie 1	Grande stratégie 2	Grande stratégie 3
Accompagner la création d'une filière de luzerne sur le territoire pour développer les surfaces BNI sur les BAC et améliorer la résilience face au dérèglement climatique	Réduire les pressions azote et phyto à travers les dispositifs azote et PSE	Agir au niveau politique : Améliorer la représentation du territoire auprès des instances décisionnaires Elaborer une politique de préservation de l'eau , de la biodiversité et des écosystèmes naturels et humains à l'échelle du territoire

Augmenter de 25% à 30% la part de culture BNI dans la SAU terre arable des BAC	Atteindre un REH médian < 50 kgN/ha et un QSA PSE < 350g/ha Faire évoluer le dispositif des PSE en y intégrant les enjeux nitrates et BNI	Participer à 1 projet de territoire (PAT, Scot,...) Réunir au moins une fois par an le comité stratégique des élus afin d'élaborer une politique de l'eau à ambition territoriale
--	---	---

4.1.2 Volet quantitatif

La présente stratégie vise à **réduire les prélèvements d'eau** en améliorant le rendement du réseau de distribution. Cette démarche s'inscrit en cohérence avec le futur schéma directeur 2026-2030, qui prévoit un **programme pluriannuel de travaux pour le renouvellement des canalisations** afin de diminuer les pertes et d'assurer une distribution plus efficace.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs axes d'action sont définis :

1. Réduction du gaspillage lié à la consommation

- Limiter les volumes d'eau distribués sans comptage, notamment les usages techniques non mesurés.
- Sensibiliser les consommateurs domestiques aux gestes quotidiens de préservation de la ressource.
- Mener des actions pédagogiques dans les écoles, en lien avec la cellule d'animation agroenvironnementale, pour renforcer la culture de l'économie d'eau dès le plus jeune âge.

2. Réduction des fuites

- Consolider le programme pluriannuel de renouvellement des canalisations pour réduire les pertes structurelles.
- Renouveler et installer des compteurs de sectorisation et des compteurs supplémentaires sur les équipements publics (écoles, terrains de sport, bâtiments administratifs) pour améliorer le suivi des volumes distribués et la fiabilité des données. Dans cette perspective, un programme de remplacement de 2 500 compteurs est envisagé d'ici 2030, pour un coût estimé à 175 000 €, hors intégration éventuelle de nouvelles communes au réseau du SIAEP. À titre d'information, environ 7 000 compteurs ont déjà été remplacés depuis 2020.

Ces actions visent à mieux connaître les volumes consommés, à améliorer le suivi des consommations et surtout à réduire les fuites, tout en maintenant les travaux de renouvellement pour garantir un rendement optimal du réseau.

Concernant les captages Baudions et Dordres : compte-tenu de la situation favorable de ces captages évalué sur la base du suivi analytique réglementaire, il n'est pas envisagé,

à ce jour, de mettre en œuvre des moyens préventifs supplémentaires tant que les objectifs de qualité précédemment fixés seront respectés

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 058-215800798-20251217-D2025_176-DE



5 Programme d'actions de la stratégie

Le programme d'actions prévisionnel de la stratégie pour la période 2026 – 2030 est présenté avec l'échéancier de réalisation en annexe de la stratégie. Toutes les actions prévues y sont inscrites tant pour la partie qualitative que quantitative ainsi que le budget qui leur est alloué.

5.1 Conclusion

Le coût prévisionnel de la stratégie de protection de la ressource en eau sera défini par le schéma directeur en cours d'élaboration.